

**Culture, Patrimoine  
et Tourisme Manitoba**

**Rapport annuel  
2005 - 2006**





Son Honneur l'honorable John Harvard, C.P., O.M.  
Lieutenant-gouverneur du Manitoba  
Palais législatif, bureau 235  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de présenter à Votre Honneur, à titre de documentation, le rapport annuel du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de mon profond respect.

Le ministre de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme,

Eric Robison





**Sous-ministre  
Culture, Patrimoine et Tourisme**

L'honorable Eric Robinson  
Ministre de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme  
Province du Manitoba

Palais législatif, bureau 112  
Winnipeg (Manitoba)  
Canada R3C 0V8

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en vue de son approbation, le rapport annuel du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme pour l'exercice 2005-2006.

Plusieurs points saillants de cet exercice sont centrés sur les richesses du patrimoine manitobain. En 2005, les Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson (ACBH) ont été l'objet de la première proposition d'inscription par le Canada au Registre de la Mémoire du monde de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Cette proposition sera étudiée par un jury international en juin 2007. Les ACBH permettent de suivre de manière détaillée l'histoire de l'une des principales entreprises du Canada et fournissent aux chercheurs une mine d'informations sur la traite des fourrures, la colonisation de l'ouest du Canada, les gens qui travaillaient pour la Compagnie et le milieu dans lequel ils vivaient.

Par ailleurs, en juin 2005, une première table ronde a été organisée avec le Conseil manitobain du patrimoine, un organisme consultatif chargé de la politique sur le patrimoine, et le Conseil consultatif chargé des subventions. Les discussions tenues à cette occasion contribueront aux orientations futures des activités ministérielles axées sur le patrimoine de la province.

Lors de la Fête du Manitoba, le 12 mai 2005, la province a signé un accord de principe prévoyant l'élaboration d'un protocole d'entente sur la recondaction du projet archéologique mené dans la zone de la dérivation de la rivière Churchill. Ce projet a été amorcé en 1990. Pour la première fois, l'entente reconnaîtra officiellement le rôle des nations crie Nisichawayasihk (Nelson House), O-Pipon-Na-Piwin (South Indian Lake) et Tataskweyak (Split Lake) et prévoira des partenariats avec ces nations.

En août 2005, un accord d'amitié et de coopération a été signé avec le conseil des îles Orkney, renforçant ainsi les liens historiques entre la population de ces îles, les collectivités autochtones du nord du Manitoba et les colons de la vallée de la rivière Rouge.

Des plaques commémoratives ont été installées à trois sites provinciaux du patrimoine désignés : l'école résidentielle de Portage-la-Prairie, la maison Ralph Connor de Winnipeg et le château d'eau du Canadien Pacifique à Winnipeg Beach. Dans le cadre de l'Initiative des endroits historiques (fédérale-provinciale), 167 sites manitobains du patrimoine ont été inscrits au Répertoire canadien des lieux patrimoniaux. Un certain nombre d'ateliers, de publications et de projets pilotes ont été élaborés afin d'aider les propriétaires, les administrations municipales et le public à reconnaître, à protéger et à promouvoir les lieux patrimoniaux au Manitoba.

Avec le soutien du ministère, le dramaturge et compositeur manitobain Danny Schur a écrit une comédie musicale intitulée *Strike!* inspirée des événements de la grève générale de Winnipeg de 1919. Ce spectacle a été reçu avec intérêt et enthousiasme à l'échelon local, national et international.

Le ministère a versé près de 23 millions de dollars (M\$) sous forme de subventions de fonctionnement et d'immobilisations aux principales institutions culturelles de la province, dont un peu plus de 9,3 M\$ au Conseil des arts du Manitoba, soit une augmentation de 500 000 \$ par rapport à l'exercice précédent.

Le ministère a conclu pour la première fois une entente de capitalisation, s'engageant à verser jusqu'à 1,3 M\$ en contrepartie des fonds obtenus par le Manitoba Theatre Centre (MTC). Le Centre devrait atteindre son objectif de capitalisation de 10 M\$ d'ici son 50<sup>e</sup> anniversaire, en 2008.



En conjonction avec la tenue des Junos en avril 2005, le ministère a contribué à l'établissement du Temple de la renommée musicale autochtone du Manitoba, qui honorera le succès de musiciens légendaires métis, inuits et des Premières nations.

Un comité d'examen des bibliothèques publiques de 15 membres a travaillé pendant toute l'année pour mettre au point une stratégie afin d'améliorer l'accès pour les Manitobains et Manitobaines qui ne sont pas présentement desservis par une bibliothèque publique. Le comité a effectué un sondage auprès de municipalités, de conseils de bibliothèques, de collectivités de Premières nations et de diverses personnes. Il a achevé son rapport et l'a présenté à la Province aux fins d'examen. Le ministère a aussi mis à niveau son système informatisé de circulation, MAPLIN, qui a permis la circulation de 71 000 livres et autres articles de bibliothèques dans toute la province en 2005-2006.

Le ministère a soutenu Voyage Manitoba, une nouvelle société de la Couronne qui a obtenu de bons résultats lors de sa première année. À compter de 2005-2006, Voyage Manitoba présente son rapport annuel séparément en vue du dépôt devant l'Assemblée législative.

Le ministère a également aidé au transfert du centre de villégiature de Gull Harbour et du terrain de golf de l'île d'Hecla. La société Paletta Group a conclu un bail à long terme, s'est engagée à verser à la Province une part de ses recettes calculée à partir du taux de fréquentation et investit actuellement 15 M\$ afin de créer une attraction de premier ordre ouverte toute l'année et d'établir des emplois à long terme pour les résidents de la région.

Les Ruines du monastère trappiste, le Musée des enfants du Manitoba, le Rainbow Stage, le Canadian Fossil Discovery Centre, le Riverbank Discovery Centre de Brandon et les élevateurs à grain d'Inglis ont été désignés attractions étoiles du Manitoba.

En réponse aux besoins définis dans le rapport du groupe de travail Des enfants en santé, pour un avenir en santé, le ministère s'est associé avec Santé Manitoba/Vie saine et le bureau d'Enfants en santé Manitoba pour mettre en œuvre Manitoba *en mouvement*, une stratégie provinciale visant à aider toute la population à intégrer l'activité physique à sa vie de tous les jours.

L'initiative d'atténuation des risques relatifs à la protection de la vie privée du ministère a amorcé un processus de sensibilisation, d'élaboration d'outils et d'accroissement des capacités pour soutenir une gestion efficace des renseignements personnels détenus par le gouvernement. Dans le cadre de cette stratégie, le ministère a collaboré avec le Bureau de l'ombudsman et avec les coordonnateurs de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée afin de planifier la première conférence de la Province sur la protection de la vie privée, tenue en mai 2006.

Le programme Place aux communautés a approuvé les demandes de subvention pour 283 projets, ce qui représente un total de 3,0 M\$. Les subventions d'immobilisations du programme soutiennent la rénovation, l'agrandissement, la construction ou l'achat d'installations tels des établissements culturels, des parcs de quartier, des garderies, des installations pour personnes handicapées, des centres de ressources communautaires, des centres pour personnes âgées, des bibliothèques et des musées.

Notre ministère a aussi participé à d'importants efforts d'information du gouvernement, notamment les campagnes sur le virus du Nil occidental, la pandémie, les inondations printanières, le programme Manitoba *en mouvement*, le port du casque à bicyclette, la méthamphétamine, l'intimidation et « Des enfants en santé, pour un avenir en santé ».

Ces points saillants donnent un aperçu des activités et des réalisations de Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba en 2005-2006.

C'est avec un profond respect, Monsieur le ministre, que je vous soumetts ce document.

La sous-ministre, Culture, Patrimoine et Tourisme,

Sandra Hardy

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	8
Vision et mission du ministère .....	8
Organigramme .....	10
Responsabilités prévues par la loi .....	11
<b>Conseil exécutif</b> .....	12
Traitement du ministre .....	12
Soutien au Conseil exécutif .....	12
<b>Division de l'administration et des finances</b> .....	13
Direction des services administratifs et financiers .....	13
Direction des ressources humaines .....	14
Commission de classification cinématographique du Manitoba .....	15
Développement durable .....	16
<b>Division des programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs</b> .....	18
Administration générale .....	18
Subventions aux organismes culturels .....	19
Conseil des Arts du Manitoba .....	19
Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine .....	20
Direction des arts .....	20
Services de bibliothèques publiques .....	23
Ressources historiques .....	24
Direction des loisirs et des services régionaux .....	27
<b>Services de communication du Manitoba</b> .....	30
<b>Division des services provinciaux</b> .....	32
Service de traduction .....	32
Archives du Manitoba .....	33
Bibliothèque de l'Assemblée législative .....	35
<b>Tourisme</b> .....	38
Secrétariat du tourisme .....	38
Voyage Manitoba .....	40
Venture Manitoba Tours .....	41
<b>Dépenses en immobilisations - Subventions</b> .....	42
Organismes culturels .....	42
Bâtiments historiques .....	42
Programme Place aux communautés .....	43
<b>Commissions et organismes</b> .....	45
<b>États financiers</b> .....	51
<b>Historique</b> .....	57
<b>Bilan sur le rendement</b> .....	58

# Introduction

Le rapport annuel du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme porte sur l'exercice clos le 31 mars 2006 et fait état des réalisations et des responsabilités financières. Ce rapport, dont l'agencement reflète la structure organisationnelle du ministère, fournit des renseignements sur les programmes et les finances de chacune des cinq divisions : Administration et finances, Programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs, Services de communication du Manitoba, Services provinciaux et Tourisme. Les principales réalisations de l'exercice sont soulignées dans la lettre d'accompagnement de la sous-ministre. Vient ensuite un rapport des dépenses en immobilisations – c'est-à-dire les subventions accordées dans ce domaine –, le rapport sur les commissions et organismes et, enfin, les états financiers ainsi qu'un historique des dépenses et de la dotation en personnel du ministère.

## Vision et mission du ministère

### Énoncé de la vision

Culture, Patrimoine et Tourisme a établi l'énoncé de vision suivant pour orienter le développement de ses programmes et activités :

**Une province dont tous les citoyens peuvent contribuer à la qualité de vie de leurs collectivités, ainsi qu'au profil et à l'identité de la province en général, en mettant en valeur et en partageant leurs talents, leurs connaissances et leurs intérêts.**

### Valeurs

Les valeurs ci-dessous sont les principes de base qui guident nos comportements, nos relations et nos décisions professionnelles au sein du ministère :

Engagement -	à améliorer la vie des personnes et des collectivités
Accessibilité -	à l'information et aux programmes
Intégration -	par la participation au processus de prise de décision
Innovation -	pour l'élaboration de solutions créatrices
Apprentissage -	en tant que mode de vie
Héritage -	laissé aux générations futures
Respect -	de nos forces et de nos différences
Service -	pour toute la population manitobaine

### Énoncé de la mission

Culture, Patrimoine et Tourisme a adopté l'énoncé de mission suivant :

**Contribuer à la vigueur et à la prospérité du Manitoba en célébrant, en développant et en soutenant l'identité, la créativité et le bien-être des Manitobaines et des Manitobains, ainsi que de leurs collectivités.**

## **Buts**

Les buts fixés par le ministère découlent de son énoncé de mission et sont les suivants :

- Engendrer une croissance économique durable centrée sur l'identité et les attributs particuliers du Manitoba.
- Renforcer la capacité des collectivités d'améliorer le bien-être des citoyens.
- Améliorer l'accès du public au savoir et à l'information.
- Engendrer le respect et l'appréciation du patrimoine culturel et historique du Manitoba.
- Renforcer l'image du Manitoba en tant que centre d'excellence créatrice.
- Accroître la capacité du ministère à répondre de façon efficace à ses propres priorités et à celles du gouvernement.

## **Résultats escomptés**

Au cours de son processus de planification, le ministère a défini des résultats à long terme qui correspondent aux objectifs visés de ses programmes.

- Les activités du ministère accroissent l'emploi et les investissements au Manitoba, contribuent à la hausse du produit intérieur brut de la province et renforcent sa balance commerciale.
- Les Manitobains et les Manitobaines, et notamment le secteur bénévole, s'engagent à soutenir et à promouvoir des modes de vie sains et des habitudes positives en matière de développement durable, en particulier dans les segments économiques, démographiques et sociaux de la population qui se heurtent à des difficultés particulières.
- Les Manitobaines et les Manitobains sont bien renseignés sur leur province et leur gouvernement, ce qui les aide à faire des choix éclairés relativement aux questions provinciales qui peuvent les toucher, les intéresser ou leur apporter des avantages.
- L'importance et la valeur des richesses culturelles et historiques de la province sont comprises et appréciées par les générations actuelles de Manitobains et de Manitobaines, et ces richesses sont préservées et protégées pour les générations futures.
- Le ministère soutient, souligne et célèbre les projets créateurs entrepris par la population manitobaine et pour celle-ci, et les fait connaître dans la province et au-dehors.
- La participation aux initiatives ministérielles et gouvernementales contribue à la bonne marche générale du gouvernement et à la prestation efficace des programmes et services à l'intention des Manitobaines et des Manitobains.

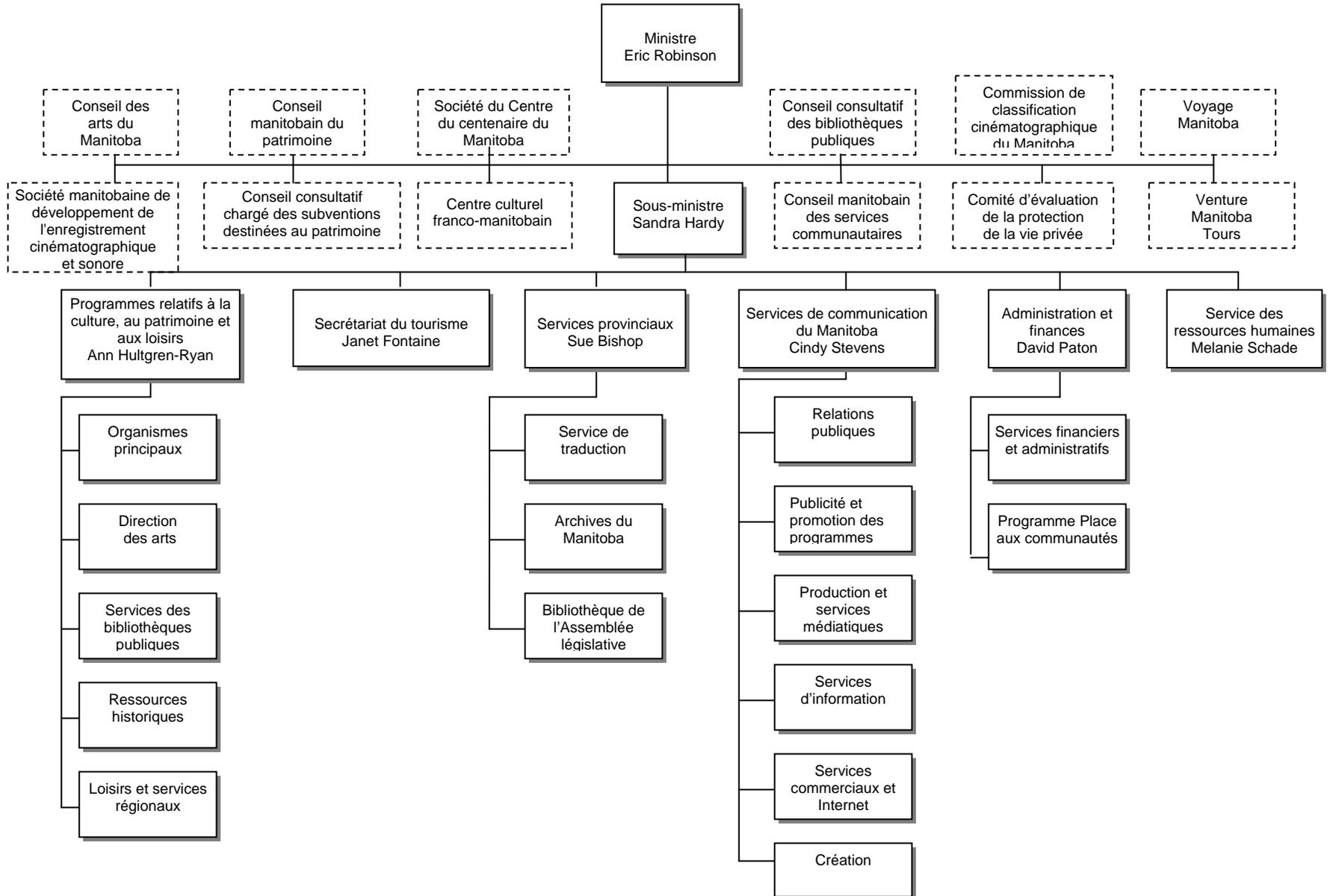
## **Structure organisationnelle**

Le tableau figurant à la page suivante décrit la structure organisationnelle du ministère.

# CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

## ORGANIGRAMME

*Le 31 mars 2006*



## Responsabilités prévues par la loi

Le ministère est régi par les lois suivantes de la Codification permanente des lois du Manitoba :

*Loi sur les divertissements (hormis la partie II)*

*Loi sur les archives et la tenue de dossiers*

*Loi sur le Conseil des Arts du Manitoba*

*Loi sur la Société du Centre du centenaire*

*Loi sur le Centre culturel franco-manitobain*

*Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba*

*Loi sur la santé et le sport amateur (pour ce qui concerne la santé physique)*

*Loi sur l'insaisissabilité des biens culturels étrangers*

*Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*

*Loi sur le patrimoine du Manitoba*

*Loi sur les richesses du patrimoine*

*Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative*

*Loi sur la Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore*

*Loi sur le Musée du Manitoba*

*Loi sur les bibliothèques publiques*

*Loi sur les publications officielles*

*Loi sur la Société Voyage Manitoba*

# Conseil exécutif

## Traitement du ministre

Ce crédit représente le traitement auquel le ministre a droit à titre de membre du Conseil exécutif.

### 1(a) Traitement du ministre :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 \$	Budget 2005-2006		Écart positif (négatif)
		ETP	\$	
Salaires	29,7	1,0	29,4	0,3
Total des dépenses	29,7	1,0	29,4	0,3

## Soutien au Conseil exécutif

Le soutien au Conseil exécutif est fourni par le cabinet du ministre et le bureau de la sous-ministre. Ceux-ci assurent la direction, l'orientation des politiques et la coordination opérationnelle nécessaires au bon fonctionnement du ministère et de ses organismes. Le ministre obtient de son cabinet le soutien administratif qui lui permet de diriger son ministère et de se tenir au service de l'électorat. La sous-ministre conseille le ministre et oriente les responsables du ministère quant à la gestion générale et à l'élaboration des politiques et des programmes.

### 1(b) Soutien au Conseil exécutif :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 \$	Budget 2005-2006		Écart positif (négatif)
		ETP	\$	
Salaires et avantages sociaux	511,5	9,00	506,6	4,9
Autres dépenses	58,0		58,0	0,0
Total des dépenses	569,5	9,00	564,6	4,9

## **Division de l'administration et des finances**

La Division de l'administration et des finances aide le ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme et les responsables du sport à atteindre leurs objectifs en leur fournissant des services de soutien pour la gestion efficace des ressources humaines, financières et en information. Elle aide également les autres divisions et directions à réaliser leurs projets. La Division fournit par ailleurs des conseils et du soutien relativement à la satisfaction des exigences législatives et politiques des organismes centraux du gouvernement, notamment le Conseil du Trésor, la Commission de la fonction publique, le Bureau du vérificateur général et le Bureau des technologies de l'information.

Les activités de la Division comprennent des analyses critiques et des services de consultation pour les gestionnaires, la coordination des budgets, des services de soutien administratif et opérationnel, l'administration des subventions, le soutien informatique ainsi que des conseils et des services pour la gestion des ressources humaines. Toutes ces activités relèvent de la Direction des services administratifs et financiers et de la Direction des ressources humaines.

La Division est chargée de coordonner les demandes reçues en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP). Au cours de l'année civile 2005, 35 demandes ont été traitées : 21 provenant de partis politiques, sept du public, quatre des médias et trois d'une organisation ou entreprise.

La Division assure de plus l'élaboration du plan des services en langue française et doit présenter chaque année un rapport dans ce domaine au Secrétariat des services en langue française. Le ministère compte 53 postes désignés comme exigeant des compétences en français pour assurer une prestation efficace des programmes.

La Division administre également le programme Place aux communautés et le Programme de subventions destinées au patrimoine par l'intermédiaire desquels des subventions d'immobilisations et une aide technique sont offertes aux organismes sans but lucratif de toute la province pour des projets relatifs à des installations communautaires durables et à la protection des ressources du patrimoine. En outre, la Division fournit des services de gestion et d'administration au personnel de la Commission de classification cinématographique du Manitoba, dont le rôle consiste à classer les films, les vidéos et les jeux vidéo destinés à l'usage public dans l'ensemble de la province.

### **Direction des services administratifs et financiers**

La Direction des services administratifs et financiers a pour mandat d'encourager et de soutenir l'amélioration continue de la gestion des programmes, de l'administration financière et de la productivité générale du ministère. Elle produit le rapport annuel du ministère, qui expose les résultats des programmes de celui-ci, et est chargée de préparer en temps voulu les rapports mensuels sur les dépenses et les écarts, les états trimestriels de recettes, et les états financiers annuels. De plus, la Direction intervient chaque année dans la rédaction et l'examen de quelque 200 présentations et contrats, et elle prépare, communique et surveille le cadre de contrôle du ministère.

La Section des services de gestion appuie les processus de planification pour l'ensemble du ministère; elle offre aussi des conseils financiers et des analyses en vue de faciliter la prise de décisions relativement à l'affectation des ressources. Ceci favorise une coordination plus claire des priorités et des objectifs du ministère, des directions et des sections, et permet l'utilisation optimale des ressources limitées à leur disposition. Comme par le passé, la Section a coordonné la préparation du budget et du supplément aux prévisions budgétaires du ministère, conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor.

La Section des services financiers sert de service central de comptabilité, de surveillance et de présentation de l'information financière, et de soutien général au fonctionnement et à l'administration. Elle a procédé à environ 6 900 opérations de paiement et 200 redressements comptables. Pour ce faire, elle a dû administrer les 16 systèmes de facturation centralisée du ministère et surveiller 500 comptes divers.

La Direction de l'administration des subventions soutient l'administration et la prestation de programmes de subventions octroyées en fonction d'une formule. Elle fournit des services de secrétariat au Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine et un soutien administratif au responsable des relations avec les principales institutions culturelles de la province. En 2005-2006, elle a traité quelque 1 000 subventions pour le compte des diverses directions du ministère, ainsi qu'environ 5 000 opérations, dont la production de lettres du ministre, des documents nécessaires à l'établissement des chèques, ainsi que de lettres d'approbation, d'accompagnement et de suivi.

La Section de la technologie de l'information favorise et appuie la planification, la mise en œuvre et l'utilisation courante des technologies de l'information à l'intérieur du ministère. Elle encourage également l'intégration des solutions électroniques au sein du ministère même, ainsi qu'entre celui-ci et d'autres ministères et organismes gouvernementaux. Elle coordonne la préparation et l'exécution du Plan annuel des systèmes et des techniques d'information du ministère. Elle coordonne les activités de sous-traitance pour l'acquisition, l'installation, la sécurité et l'entretien de l'équipement informatique et pour le soutien nécessaire aux activités de bureautique. La Section gère l'acquisition et l'exploitation du matériel et des logiciels de traitement des données suivant les lignes directrices, les normes et les politiques établies, et elle fournit des applications sur mesure adaptées aux objectifs opérationnels ministériels. Elle conseille le ministère en ce qui concerne la planification de l'utilisation et de la mise en œuvre efficaces de la technologie.

En 2005-2006, la Section de la technologie de l'information a entrepris divers projets ministériels. Des initiatives ont été exécutées pour permettre au public d'accéder par Internet au catalogue des bibliothèques provinciales et à la base de données des Archives du Manitoba. Un processus de demande électronique (de services, de photocopies, de cartes d'affaires) a été établi sur le réseau intranet du gouvernement pour les Services de communication du Manitoba. Les travaux sur la base de données du Patrimoine se sont poursuivis et l'application d'origine a été étendue pour couvrir d'autres secteurs d'activités.

Le système de gestion des présentations a été mis en service et les travaux de réécriture du système de gestion des dossiers du gouvernement ont continué dans le cadre de l'initiative en cours pour migrer les applications hors de la plate-forme antérieure, qui était tombée en désuétude. Trados, un progiciel de traduction indispensable, a été mis à niveau et essayé. Des améliorations ont été apportées au système de rotation des fournisseurs et au système de gestion des subventions, et des fonctions ont été ajoutées au programme d'abonnement pour les Publications officielles. La version Internet du catalogue vidéo de la Commission de classification cinématographique a été améliorée. La Section a continué de s'occuper du soutien et de la maintenance des applications existantes de Voyage Manitoba, avec notamment de la consultation sur la migration entre applications suivant les besoins.

## **Direction des ressources humaines**

La Direction fournit des services de gestion des ressources humaines aux cadres et au personnel des ministères de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme, de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie, des Finances et de ses organismes de service spécial (OSS) et de l'Industrie, du Développement économique et des Mines, ainsi que du Bureau du vérificateur général, conformément à la *Loi sur la fonction publique*, à la convention collective signée avec la Manitoba Government Employees' Union (MGEU), au droit du travail du Manitoba et aux dispositions législatives sur la santé et la sécurité au travail. Ces services comprennent le recrutement, le secteur de l'équité en matière d'emploi, l'analyse et la classification des postes, le counselling à l'intention des employés, les relations de travail et l'administration de la paie et des avantages sociaux. Les ministères en question partagent aussi les ressources nécessaires pour assurer la gestion de la Direction, la formation et le perfectionnement, la planification de la relève, les services de santé et de sécurité professionnelles et la mise sur pied d'un programme d'avancement de la diversité.

Statistiques de fin d'exercice relatives à l'équité en matière d'emploi

CPT	2002-2003 Pourcentage réel	2003-2004 Pourcentage réel	2004-2005 Pourcentage réel	2005-2006 Pourcentage réel
Autochtones	4,0	4,9	6,8	8,7
Femmes	68,6	69,3	70,9	71,0
Personnes handicapées	3,7	2,9	2,5	3,1
Minorités visibles	4,0	3,9	4,0	4,2

Voici quelques-unes des activités particulières entreprises par les Services des ressources humaines au nom de Culture, Patrimoine et Tourisme en 2005-2006 :

- Coordination de la mise en œuvre de politiques et d'initiatives touchant tout le gouvernement, notamment la dotation de postes vacants par des concours et des nominations directes, la préparation d'analyses détaillées sur les demandes de reclassification, la tenue des dossiers de paie des employés, la communication de renseignements sur les avantages sociaux.
- Consultation avec les cadres et les superviseurs, les employés et la MGEU en vue de résoudre divers problèmes relatifs aux relations du travail.
- Conseils et recommandations sur la planification de la relève et les programmes de prise de contact avec les Autochtones.
- Participation de Culture, Patrimoine et Tourisme aux programmes de stages et de perfectionnement en leadership offerts par l'entremise de la Commission de la fonction publique.
- Offre de formation au personnel ministériel sur des sujets comme la gestion dans le cadre des conventions collectivités, le leadership, le respect sur le lieu de travail et les conversations liées au perfectionnement.

**1(c) Services administratifs et financiers :**

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 \$	Budget 2005-2006 ETP	Écart positif (négatif) \$
Salaires et avantages sociaux	1 368,3	23,60	1 436,0 (67,7)
Autres dépenses	350,1		375,4 (25,3)
Total des dépenses	1 718,4	23,60	1 811,4 (93,0)

## Commission de classification cinématographique du Manitoba

En vertu de la *Loi sur les divertissements*, la Commission de classification cinématographique du Manitoba est habilitée à classer les films, les vidéocassettes et les DVD destinés à l'usage public et domestique, sans toutefois pouvoir les censurer. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2005, elle régleme la vente et la location des jeux informatisés ou vidéo classifiés par le Entertainment Software Ratings Board (ESRB). La Commission se compose d'un président, d'un président suppléant et d'un minimum de 14 membres à titre individuel nommés par le gouvernement. La rubrique « Commissions et organismes » renferme un rapport détaillé à ce sujet.

#### 1(d) Commission de classification cinématographique du Manitoba :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 \$	Budget 2005-2006		Écart positif (négatif)
		ETP	\$	
Salaires et avantages sociaux	236,7	5,00	222,8	13,9
Autres dépenses	294,4		63,3	31,1
Moins : Revenus	(600,6)		(481,4)	119,0
Total des dépenses	(69,5)	5,00	4,7	(74,0)

## Développement durable

En 2005-2006, le comité sur le développement durable composé de représentants des cinq divisions du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme a continué ses activités. Il était chargé de veiller à l'application d'un plan d'action ministériel et organisationnel permettant de progresser vers la réalisation des cinq objectifs du gouvernement touchant l'approvisionnement axé sur les principes de développement durable.

Ce document propose des mesures ministérielles visant à réaliser les cinq objectifs suivants :

- augmenter les efforts de sensibilisation, de formation et d'éducation concernant les bienfaits du développement durable;
- protéger la santé et l'environnement des Manitobains et Manitobaines en réduisant l'achat et l'utilisation de substances toxiques et la quantité de déchets solides déposés dans les décharges;
- réduire les émissions de combustibles fossiles;
- réduire la consommation totale annuelle des services publics et augmenter l'utilisation de produits à privilégier pour le bien de l'environnement;
- accroître la participation des entreprises autochtones, locales et communautaires et des petites entreprises dans les initiatives d'approvisionnement du gouvernement.

Les mesures les plus importantes du plan d'action de Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba comprennent la tenue à jour des données de référence, l'examen des procédures, des politiques, des contrats et des demandes de subventions du ministère en vue d'y incorporer des notions de développement durable, et la distribution de renseignements sur les produits à privilégier au ministère pour des raisons écologiques.

Au cours de l'exercice 2005-2006, pour ses activités quotidiennes, Culture, Patrimoine et Tourisme a continué d'acheter et d'utiliser uniquement du papier recyclé et des cartouches de toner pour imprimante remises à neuf. La consommation par les véhicules du ministère d'un mélange de carburant contenant 10 p. 100 d'éthanol a continué de représenter 26 p. 100 de la consommation totale de carburant.

En 2005-2006, le personnel du programme Place aux communautés (PAC) siégeait au sous-comité du Conseil du Trésor chargé d'élaborer la politique du Manitoba sur les bâtiments écologiques, une initiative dirigée par Énergie, Sciences et Technologie visant à ce que la Province dispose d'une politique conforme aux normes environnementales internationales. Le personnel du programme a aussi participé au groupe de travail du Manitoba sur la mise en œuvre des politiques sur les bâtiments écologiques. Il a par ailleurs joué un nouveau rôle de leader dans la prestation de conseils aux ministères provinciaux (et, dans certains cas, fédéraux) concernant la mise en œuvre et l'application de normes et de pratiques découlant d'une politique sur les bâtiments écologiques.

Le personnel du programme Place aux communautés a également fourni des conseils techniques spécialisés

à des centaines de groupes et d'organismes communautaires de tout le Manitoba afin de promouvoir l'élaboration de stratégies et de plans efficaces à long terme en matière de développement durable en vue de l'incorporation des normes sur les bâtiments écologiques aux projets communautaires de rénovation et de construction d'immobilisations.

En 2005-2006, le Secrétariat du tourisme du ministère a entrepris des activités visant à étendre et à stimuler les activités saines et respectueuses de l'environnement au Manitoba. Il a notamment soutenu les efforts de commercialisation et de promotion pour le compte des pavillons axés sur le tourisme d'aventure et de plein air et a poursuivi la mise en œuvre du programme d'investissement pour l'observation de la faune afin d'accroître les possibilités sur les lieux caractéristiques d'observation des animaux dans tout le Manitoba. Par ces activités, le Secrétariat a appuyé les efforts du secteur touristique afin de rendre les produits et services manitobains compatibles avec les pratiques exemplaires reconnues et les normes provinciales et nationales écologiquement rationnelles et durables.

# Division des programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs

La Division des programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs a pour rôle de créer, de soutenir et de développer pour la population et les communautés manitobaines un vaste éventail de programmes, de services et d'activités bénéfiques qui ont trait à la culture, aux arts, au patrimoine, aux loisirs, au mieux-être, aux bibliothèques et à la condition physique.

La Division veille à offrir des services de qualité :

- en aidant les groupes communautaires à définir leurs besoins et leurs priorités, à créer leurs propres services et programmes, et à mesurer les progrès accomplis par rapport à la viabilité financière et à des objectifs précis;
- en établissant une infrastructure de soutien qui comprend les organismes, les bénévoles, les établissements, les installations et les organismes de financement autonomes;
- en répondant aux besoins et aux aspirations de sa clientèle en fonction des impératifs budgétaires et politiques du gouvernement, au moyen d'un réseau de services centraux et régionaux;
- en élaborant conjointement des plans stratégiques avec la clientèle, les autres partenaires de prestation de services, ainsi que divers ministères et d'autres paliers de gouvernement;
- en fournissant des programmes, des services et des fonds pour répondre aux besoins des régions et appuyer les priorités de la province;
- en examinant avec la clientèle les politiques, les lois, les programmes, les services et les mécanismes de financement;
- en se tenant au courant des tendances à l'échelle provinciale, nationale et internationale ainsi que des progrès réalisés dans chaque discipline, en se renseignant sur les occasions possibles et en informant la clientèle.

La Division se compose du bureau de la sous-ministre adjointe et des quatre directions suivantes : Arts, Services des bibliothèques publiques, Ressources historiques et Direction des loisirs et des Services régionaux.

Elle comprend en outre la Section des relations avec les organismes principaux, qui coordonne les besoins des principaux bénéficiaires des subventions du ministère et du Conseil des Arts du Manitoba et les exigences qui s'appliquent à ces affectations.

## Administration générale

La sous-ministre adjointe dirige la gestion des principaux programmes de la Division par l'intermédiaire du Comité de gestion divisionnaire. Elle exécute les diverses fonctions qui touchent l'élaboration des politiques, la coordination de l'information, la planification stratégique ainsi que la gestion des programmes et des ressources financières et humaines dont a besoin la Division pour servir sa clientèle et pour s'acquitter de son mandat.

Durant l'exercice 2005-2006, la Division a poursuivi les objectifs suivants :

- s'appuyer sur les attributs du Manitoba et son identité particulière pour engendrer une croissance économique durable;

- améliorer la capacité des collectivités de donner une meilleure qualité de vie à leurs habitants;
- améliorer les services de bibliothèques offerts à la population manitobaine;
- encourager la population à respecter et à apprécier le patrimoine culturel et historique du Manitoba;
- rehausser l'image du Manitoba en tant que centre d'excellence créatrice.

#### 2(a) Administration générale :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 \$	Budget 2005-2006		Écart positif (négatif)
		ETP	\$	
Salaires et avantages sociaux	390,0	5,00	427,7	(37,7)
Autres dépenses	148,9		71,5	77,4
Total des dépenses	538,9	5,00	499,2	39,7

## Subventions aux organismes culturels

Des subventions de fonctionnement et d'immobilisations sont accordées aux principaux organismes externes qui relèvent du ministère. Les principaux organismes culturels sont le Centre culturel franco-manitobain, la Société du Centre du centenaire du Manitoba, le Musée du Manitoba, l'Auditorium du Centenaire de l'ouest du Manitoba et la Winnipeg Art Gallery. On compte également parmi ces organisations la Campagne de charité et le Manitoba Community Services Council. Au cours de l'exercice 2005-2006, ces institutions et organismes ont reçu des subventions de fonctionnement totalisant 10,3 millions de dollars.

Voir « Dépenses en immobilisations - Subventions -- Organismes culturels ».

#### 2(b) Subventions aux organismes culturels :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2005- 2006 \$	Budget 2005-2006		Écart positif (négatif)
		ETP	\$	
Total des subventions	10 576,8	-	10 658,1	(81,3)

## Conseil des Arts du Manitoba

Le Conseil des Arts du Manitoba a été créé en 1965 en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée législative du Manitoba. Il a pour mandat de promouvoir l'étude, l'appréciation, la production et la présentation d'œuvres d'art. Le Conseil collabore étroitement avec des organismes et des ministères fédéraux et provinciaux, ainsi qu'avec des artistes et des organismes à vocation artistique. Il s'efforce avec eux d'élaborer et d'actualiser ses programmes et ses activités pour répondre aux besoins changeants du milieu artistique. Le Conseil des Arts dépose son propre rapport annuel à l'Assemblée législative.

**2(c) Conseil des arts du Manitoba :**

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 \$	Budget 2005-2006 ETP	Budget 2005-2006 \$	Écart positif (négatif)
Total des subventions	8 411,4	-	8411,4	0,0

**Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine**

Le Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine a pour mandat de formuler des recommandations au ministre à propos du Programme de subventions destinées au patrimoine. Pour ce faire, il tient compte des besoins de la population en matière de répertoire, de protection et d'interprétation du patrimoine provincial. Les demandes de fonds en vertu du Programme de subventions sont ouvertes aux administrations locales et aux organismes communautaires constitués en corporations sans but lucratif. La rubrique « Commissions et organismes » renferme un rapport détaillé à ce sujet.

**2(d) Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine :**

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 \$	Budget 2005-2006 ETP	Budget 2005-2006 \$	Écart positif (négatif)
Total des dépenses	394,0	1,00	411,1	(17,1)

**Direction des arts**

La Direction des arts encourage et soutient la croissance et le développement durables des arts, ainsi que des industries culturelles et artistiques propres au Manitoba. Elle vise à promouvoir la créativité et le bien-être de la population et le sentiment d'identité collective, de même qu'à accroître la contribution des arts à la vitalité économique et à l'image globale de la province.

Pour atteindre ces objectifs, elle appuie des projets communautaires qui favorisent la participation du public à l'étude, à la création, à la production, à la présentation et à la publication d'œuvres artistiques. Elle soutient le développement des industries du film, de l'enregistrement sonore, de la publication, des arts visuels et de l'artisanat, y compris la Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore. La Direction coordonne la participation de la province aux activités culturelles interprovinciales, nationales et internationales. Elle offre, dans les deux langues officielles, des services de soutien et de consultation dans les domaines suivants : commercialisation, gestion, développement des ressources, formation, coordination d'activités et politique en matière de culture. La Direction est aussi chargée de la gestion de la collection d'art du gouvernement du Manitoba, et notamment de l'achat d'œuvres d'art, de l'entretien de la collection existante et de l'élaboration des politiques et mesures législatives qui régissent cette collection.

En aidant les conseils artistiques communautaires, les comités culturels, les grands festivals artistiques, les associations provinciales d'art communautaire, ainsi que les organisations qui offrent des programmes permanents ou ponctuels de développement des arts partout au Manitoba, la Direction a appuyé des programmes d'éducation du spectateur et de perfectionnement des compétences dans les secteurs des arts du spectacle, des arts visuels et des arts littéraires, avec une attention particulière au développement des arts dans les collectivités rurales et éloignées de la province. Les sommes investies ont servi à réaliser plus de 800 spectacles et expositions d'arts visuels, de même qu'à offrir plus de 900 000 heures-étudiants d'enseignement des arts à caractère communautaire de toute la province. Grâce au Programme de soutien à l'éveil artistique,

141 projets visant l'éducation du public ou le perfectionnement des aptitudes artistiques ont reçu une aide dans tout le Manitoba, dont neuf initiatives exécutées dans des communautés éloignées.

En collaboration avec le Conseil des Arts du Manitoba, la Direction a soutenu et renforcé les réseaux de tournées dans les régions rurales et le Nord de la province. En 2005-2006, la Direction, le Conseil et Patrimoine canadien ont continué de soutenir les efforts déployés par le Réseau des arts du Manitoba en vue de poursuivre l'expansion des tournées dans les collectivités rurales, ainsi que dans les communautés éloignées et du Nord, afin de faciliter l'accès de celles-ci aux arts visuels et littéraires, et aux arts du spectacle. La Direction a aussi contribué au transfert des responsabilités relatives à Contact Manitoba – le salon des arts du spectacle qui a lieu au Manitoba tous les deux ans – du Conseil des Arts du Manitoba au Réseau des arts du Manitoba.

En 2005-2006, la Direction a collaboré avec le Conseil des Arts du Manitoba et le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse afin de soutenir des projets relevant du programme GénieArts dans 23 écoles et trois installations communautaires, soutenant ainsi des initiatives novatrices d'intégration des arts à l'intention des élèves de toute la province.

La Direction des arts a coordonné et soutenu les travaux des conseils consultatifs ministériels sur les arts et activités culturelles des Premières nations et du peuple métis, qui avaient été créés en 2003-2004 afin de guider le gouvernement dans l'établissement de politiques, de principes et de priorités. Deux tables rondes d'artistes autochtones ont été organisées par le ministère en avril et en novembre 2005, permettant à des artistes autochtones nouveaux ou établis et à des représentants du gouvernement et de divers organismes de discuter ensemble des besoins et de la vie des artistes autochtones du Manitoba et de présenter des recommandations dans ce domaine. Des jeunes artistes ont participé à la table ronde du mois de novembre, qui a permis de créer le comité action jeunesse du ministre, chargé de se pencher plus avant sur certains besoins ou problèmes particuliers.

En 2005-2006, le Programme de soutien aux initiatives culturelles autochtones a appuyé 30 pow-wow et d'autres activités culturelles afin de favoriser la promotion et la préservation de la culture et du patrimoine autochtones. La Direction des arts a mis en œuvre le volet éducatif consacré aux arts autochtones du Programme de soutien aux initiatives culturelles autochtones et a appuyé 16 projets pédagogiques liés aux formes artistiques traditionnelles autochtones.

En 2005-2006, la Direction a continué de soutenir les industries du cinéma, de l'enregistrement sonore, de la publication, des arts visuels et de l'artisanat du Manitoba. En accordant des fonds à la Société d'enregistrement cinématographique et sonore du Manitoba, la Direction des Arts a appuyé une activité de production cinématographique qui a atteint cette année un total inégalé de 123 millions de dollars. Soixante et un films et émissions de télévision ont été tournés dans la province en 2005-2006.

La Direction a participé à l'organisation des Junos 2005, qui se sont tenus à Winnipeg du 1<sup>er</sup> au 3 avril. De plus, le 1<sup>er</sup> avril 2005, grâce au soutien et à la contribution du ministère, le nouveau Temple de la renommée musicale autochtone a été inauguré – il sera un instrument important pour honorer le succès des musiciens légendaires métis et des Premières nations. Ce Temple de la renommée virtuel, établi au siège social de la station de radio FM, à Winnipeg, est le premier du genre au Canada. Grâce au financement versé à la Manitoba Audio Recording Industry Association par l'entremise de la Société d'enregistrement cinématographique et sonore, le programme de musique autochtone a complété sa deuxième année de fonctionnement en 2005-2006. Ce programme novateur a terminé l'année par un premier camp, tenu à Gimli en mars 2006. Le camp proposait à 23 Autochtones, Métis et Inuits désireux de devenir artistes exécutants une expérience intense de cinq jours axée sur l'avancement de leur carrière.

La Direction a fourni des fonds à 12 éditeurs de livres manitobains pour qu'ils puissent accroître la mise en marché de leurs produits, créer de nouvelles gammes de produits, améliorer leurs compétences professionnelles et mettre en œuvre des technologies permettant de faire des économies. Elle a ainsi contribué à l'atteinte d'un chiffre d'affaires net de plus de trois millions de dollars pour la vente de livres. De plus, la Direction a financé des projets et fourni un soutien administratif à des maisons d'édition de périodiques et de revues, ce qui leur a permis d'élaborer et de mettre en œuvre une campagne d'abonnements à l'échelle de l'industrie par l'intermédiaire de la Manitoba Magazine Publishers Association (MMPA). Dans le secteur

des arts littéraires, le ministère a parrainé trois prix littéraires, dans le but de reconnaître et d'honorer les écrivains et les maisons d'édition du Manitoba : le Margaret Laurence Best Fiction Award, le Alexander Kennedy Isbister Best Non-fiction Award et le Prix littéraire Rue-Deschambault, adjugé tous les deux ans pour reconnaître les talents exceptionnels d'un écrivain francophone du Manitoba. Ces prix sont administrés respectivement, au nom du ministère, par l'Association of Manitoba Book Publishers et la Manitoba Writers' Guild.

En 2005-2006, la Direction a fourni un appui, par l'entremise des Programmes d'aide pour les arts visuels, à dix galeries d'art commerciales et aux associations d'arts visuels et d'artisanat. Le ministère a aussi apporté son appui au salon intitulé Uniquely Manitoba Showcase, salon international d'acheteurs et congrès de perfectionnement professionnel pour les artistes et artisans du Manitoba.

La Direction, en collaboration avec Éducation et Formation professionnelle Manitoba, Main-d'œuvre Manitoba et Industrie, Commerce et Mines, a continué de fournir des conseils et des ressources afin de mettre en application une stratégie de développement de la main-d'œuvre dans les secteurs des arts et de la culture au Manitoba. En 2005-2006, le ministère a apporté son soutien à la Arts and Cultural Industries Association of Manitoba (ACIAM) pour sa conférence annuelle intitulée Creative Manitoba, qui s'est tenue du 26 au 28 mai à Winnipeg. Cette conférence, qui offrait des séances variées de formation et de perfectionnement professionnel sur divers thèmes, a coïncidé avec l'assemblée générale annuelle de deux des plus importantes organisations nationales de service aux arts du Canada : le Conseil des ressources humaines du secteur culturel et la Conférence canadienne des arts.

La Direction a acheté 30 nouvelles œuvres d'art pour la collection du gouvernement du Manitoba à l'occasion d'expositions-concours régionales, de l'exposition provinciale annuelle organisée par la Manitoba Society of Artists et par les activités annuelles d'achat du comité consultatif sur les arts. Le comité se compose d'administrateurs des arts, d'artistes et de représentants du gouvernement.

Dans le but de soutenir les artistes francophones du Manitoba et en vertu de l'Entente cadre Canada-Manitoba sur la promotion des langues officielles, la Direction a accordé un soutien à plusieurs initiatives spéciales en 2005-2006. Elle a notamment versé des subventions à l'Alliance chorale Manitoba pour la tenue d'un examen des programmes et l'élaboration d'un plan promotionnel, à l'Ensemble folklorique de la Rivière-Rouge pour l'établissement d'une stratégie financière à long terme et d'un plan de réduction du déficit, au Comité scolaire de l'École Sainte-Agathe pour la « Zone Ado » du Festival des Mots de 2005, au Comité culturel de Saint-Pierre-Jolys pour l'élaboration d'un plan de programmes et de systèmes administratifs et au Congrès Canada-France pour soutenir la 55<sup>e</sup> édition de ce congrès international. La Direction continue également de fournir des ressources humaines au Centre de services bilingues de Saint-Boniface.

En 2005-2006, la Direction a continué d'appuyer l'élaboration et l'administration d'ententes contractuelles relatives à des projets de consolidation financière de grands organismes artistiques et culturels. Elle a poursuivi son travail avec le Conseil des Arts du Manitoba et d'autres paliers du gouvernement en vue de fournir des conseils et de stabiliser le budget du Winnipeg Symphony Orchestra (WSO), de la Manitoba Opera Association (MOA), du Manitoba Theatre for Young People, du Winnipeg International Children's Festival et du Portage and District Arts Council (PDAC).

## 2(e) Direction des arts :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 \$	Budget 2005-2006		Écart positif (négatif)
		ETP	\$	
Salaires et avantages sociaux	539,9	10,0	586,2	(46,3)
Autres dépenses	186,2		167,4	18,8
Développement de l'enregistrement cinématographique et sonore	3 510,7		3 510,7	0,0
Subventions	3 106,2		3 153,0	(46,8)

Total des dépenses	7 343,0	10,0	7 417,3	(74,3)
--------------------	---------	------	---------	--------

## Services de bibliothèques publiques

En vertu de la *Loi sur les bibliothèques publiques*, la Direction des services de bibliothèques publiques veille à ce que toute la population manitobaine ait accès à des services de bibliothèque publique. Pour remplir son mandat, elle applique la politique du ministère et les lois provinciales et offre des services de consultation et de formation au personnel des bibliothèques publiques (auquel elle prodigue également des services techniques) et aux membres de leurs conseils d'administration. Elle dispense en outre des services de diffusion par l'entremise d'une collection centrale.

En 2005-2006, des subventions totalisant 5,0 millions de dollars ont été versées aux 112 bibliothèques publiques du Manitoba, ainsi qu'à des organismes connexes, dont la Manitoba Association of Library Technicians, la Manitoba Library Trustees Association, le Canadian Children's Book Centre, la Manitoba Library Association et la Manitoba School Library Association.

Les Services veillent à l'entretien du Réseau d'information des bibliothèques publiques du Manitoba (MAPLIN). MAPLIN est une base de données centrale comprenant les catalogues des bibliothèques publiques. Il contient environ 2 millions de fiches, lesquelles servent de « liste maîtresse » et de guide de localisation pour le partage de ressources. En 2005-2006, il y a eu plus de deux millions d'appels de fichiers sur le site Web de MAPLIN et 110 000 recherches de documents y ont été faites, donnant lieu à 40 000 demandes de documents.

En 2005-2006, les Services ont fait circuler 146 169 documents et ont offert divers programmes de soutien aux bibliothèques publiques des régions rurales et du Nord, ainsi qu'aux Manitobains et Manitobaines qui n'ont pas accès à une bibliothèque publique.

Les Services de perfectionnement ont fourni un soutien en matière d'éducation aux bibliothèques publiques rurales par des consultations, des publications pédagogiques et des ateliers régionaux, ainsi qu'un congrès de formation annuel qui s'est tenu à Brandon. Ils ont coordonné et animé un atelier d'orientation pour huit nouveaux bibliothécaires travaillant dans des bibliothèques publiques situées aux quatre coins de la province. En 2005-2006, les Services ont reçu plus de 2 000 demandes de soutien technique et professionnel. Les Services de bibliothèques publiques ont publié leur bulletin quatre fois pendant l'année.

Les Services de diffusion acheminent du matériel vers les bibliothèques des régions rurales et du Nord, ainsi qu'aux membres de la population qui n'ont pas accès à une bibliothèque publique. La collection centrale comprend plus de 199 000 livres. Le programme des collections spéciales sert à enrichir les collections des bibliothèques des régions rurales et du Nord et offre du matériel d'alphabétisation, des ouvrages en français et des documents multilingues, des livres parlants pour les personnes qui ont un handicap visuel, du matériel audiovisuel et des ouvrages à gros caractères. En 2005-2006, 15 385 ouvrages à gros caractères et 31 523 documents multimédias ont circulé dans les bibliothèques communautaires.

Le service aux Manitobaines et Manitobains qui n'ont pas accès à une bibliothèque publique a été assuré par le programme de bibliothèques itinérantes et par le programme de biblioposte, qui ont permis de faire circuler 6 314 et plus de 65 939 documents respectivement.

Grâce au Programme de prêts inter-bibliothèques, les bibliothèques des régions rurales peuvent échanger des documents entre elles et avec d'autres sources provinciales ou nationales par l'entremise du système informatisé MAPLIN. En 2005-2006, le personnel de la Direction a traité 18 713 demandes de prêts de la collection centrale et 2 748 demandes par sujet provenant de la bibliothèque centrale. Par ailleurs, 40 000 documents ont été échangés directement entre les bibliothèques publiques par l'intermédiaire du réseau MAPLIN.

Le programme de catalogage de la Direction offre des services à toutes les bibliothèques publiques des régions rurales, ainsi qu'à la collection centrale. Environ 6 000 documents ont été catalogués. Le personnel s'occupe aussi de la tenue à jour du catalogue central du réseau MAPLIN afin de faciliter le partage des ressources. Le programme Cataloguing Robot (CatBot) créé par la Direction offre une aide au catalogage aux

bibliothèques, ce qui permet de réduire considérablement le coût local de cette opération.

La Direction des Services des bibliothèques publiques ne cesse d'élargir et de renforcer ses partenariats, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement provincial. En collaboration avec la bibliothèque de l'Assemblée législative, un nouveau système de la bibliothèque a été mis en œuvre et l'accès public par Internet a été mis en place au printemps de 2006.

Un comité d'examen des bibliothèques publiques de 15 membres a travaillé pendant toute l'année pour mettre au point une stratégie afin d'améliorer l'accès à des services de bibliothèque par les Manitobains et Manitobaines qui ne sont pas présentement (ou suffisamment) desservis par une bibliothèque publique. Le comité a effectué un sondage auprès de municipalités, de conseils de bibliothèques, de collectivités de Premières nations et d'abonnés au programme de biblioposte administré par les Services des bibliothèques publiques. Les résultats du sondage ont été étudiés par le public à la conférence d'octobre 2005 sur les bibliothèques publiques. Le comité d'examen a achevé son rapport et l'a présenté à la Province aux fins d'examen.

## 2(f) Services des bibliothèques publiques :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 \$	Budget 2005-2006		Écart positif (négatif)
		ETP	\$	
Salaires et avantages sociaux	849,1	19,00	883,3	(34,2)
Autres dépenses	655,0		655,1	(0,1)
Subventions	5 010,4		4 975,9	34,5
Total des dépenses	6 514,5	19,00	6 514,3	0,2

## Ressources historiques

La Direction a pour rôle de renforcer la prise de conscience, la participation, l'action collective et la gestion des richesses patrimoniales du Manitoba, en formulant des conseils en matière de conservation, en appuyant le développement du leadership, en accordant des aides financières, en échangeant les découvertes récentes et en mettant en œuvre des initiatives stratégiques pour le patrimoine de la province. La Direction des ressources historiques appuie l'engagement constant de la population manitobaine envers son patrimoine, qui s'exprime par son travail bénévole, ses programmes éducatifs, ses dons et ses organismes voués au patrimoine.

La *Loi sur les richesses du patrimoine* (1986) est le cadre juridique qui définit le mandat de la Direction.

Cette dernière s'est engagée à protéger et à mettre en valeur les richesses patrimoniales du Manitoba :

- en préconisant le respect de l'intégrité et de l'authenticité des richesses historiques;
- en réduisant au minimum la destruction, le vandalisme et les éventuels effets néfastes pour les ressources historiques;
- en habilitant les organismes et les pouvoirs locaux à agir au nom de leur population afin de protéger et de gérer les richesses de leur patrimoine;
- en reconnaissant la contribution essentielle des bénévoles à la gestion des richesses du patrimoine;
- en veillant à ce que les attractions patrimoniales du Manitoba offrent à la population et aux touristes une représentation riche et bien dosée de la diversité et des réalisations de la province;
- en incitant les collectivités à participer aux activités patrimoniales qui célèbrent notre identité commune en tant que Manitobains, et en suscitant leur fierté;

- en permettant aux industries patrimoniales de contribuer à l'économie manitobaine par le tourisme, l'artisanat, les métiers et les emplois professionnels.

En 2005-2006, les six musées représentatifs du Manitoba ont mis au point des projets conjoints de promotion, ont participé à des salons professionnels particuliers et ont organisé des campagnes de publicité et de marketing direct.

Le programme de subventions de fonctionnement pour les musées communautaires met des sommes à la disposition des musées en question pour protéger et présenter au public les ressources patrimoniales du Manitoba. Sont admissibles les musées à but non lucratif, ouverts au public régulièrement (au moins 30 jours par an), possédant plus de la moitié de leurs collections et disposant d'un énoncé de mission. En 2005-2006, 109 musées communautaires ont reçu un montant total de 270 400 \$ en subventions de contrepartie - les subventions provinciales égalant les fonds obtenus localement jusqu'au plafond établi pour le programme. Environ quatre musées communautaires sur cinq se trouvent en région rurale ou dans le Nord.

La Direction a fourni des conseils techniques éclairés aux responsables d'un certain nombre de projets dans toute la province. Il s'agissait notamment de l'aide fournie à l'église missionnaire Charlebois, à The Pas, pour la préservation de ce bâtiment en rondins, à l'église orthodoxe russe Holy Resurrection de Sifton, qui subit des travaux de restauration complets, et au magasin Tergeson Store, à Gimli, un jalon historique, social et touristique important, où du gros ouvrage était devenu vraiment nécessaire.

Si l'on veut que la population apprécie mieux son patrimoine, il faut la sensibiliser et transférer à la collectivité le savoir en la matière. En 2005-2006, grâce à l'aide de bénévoles dévoués des collectivités, trois plaques du Conseil manitobain du patrimoine ont été installées pour célébrer notre passé. Une cérémonie liée à la plaque de la maison Ralph Connor a eu lieu à l'occasion de la fête du Manitoba, le 12 mai 2005, afin de commémorer l'importance historique de cet édifice à l'échelle de la province. Lors de la Journée nationale des Autochtones, le 21 juin 2005, une cérémonie de dévoilement de plaque a eu lieu pour souligner l'importance historique du bâtiment et du site où était établie l'ancienne école résidentielle autochtone de Portage-la-Prairie. Cet édifice accueillera le musée canadien des écoles résidentielles autochtones, qui devrait ouvrir ses portes en 2008. L'inauguration de la plaque du château d'eau du Canadien Pacifique de Winnipeg Beach s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2005 afin de commémorer l'importance historique de ce ouvrage à l'échelle provinciale.

Culture, Patrimoine et Tourisme encourage les groupes communautaires voués au patrimoine à s'associer avec les écoles de leur région pour organiser des activités patrimoniales à l'occasion de la Fête du Manitoba. Une nouvelle initiative – le guide des expositions des fêtes du patrimoine – aide les organismes se consacrant au patrimoine à soutenir les élèves de la 4<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année à créer des expositions tridimensionnelles dynamiques à caractère historique dans le cadre des manifestations communautaires liées à la Fête du Manitoba. Des célébrations publiques ont eu lieu à l'occasion de cette journée au Palais législatif, où les élèves de 1<sup>re</sup> année de l'école élémentaire Faraday ont été accueillis dans la rotonde par des interprètes costumés du lieu historique national de La Fourche. En célébration du 136<sup>e</sup> anniversaire du Manitoba, le musée canadien du costume de Dugald a été le récipiendaire de la Proclamation de la Fête du Manitoba. Le 18 mai a été institué Journée internationale des musées et c'est à l'Association des musées du Manitoba qu'a été remise la proclamation rendant hommage aux institutions du patrimoine du Manitoba, ainsi qu'à leur personnel et leurs bénévoles, en reconnaissance de leur engagement envers la préservation et la promotion de l'histoire haute en couleurs de notre province.

Le gouvernement du Manitoba a conclu une entente de contribution avec le gouvernement du Canada afin de permettre à la Direction des ressources historiques de poursuivre la mise en œuvre de l'Initiative des endroits historiques au Manitoba. L'entente prévoit l'inclusion de sites historiques désignés du Manitoba dans le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, la promotion des *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, et la participation des intervenants du secteur du patrimoine à l'initiative. Un protocole d'entente séparé a été signé en ce qui concerne le processus qui sert à déterminer l'admissibilité au Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales, un fonds d'encouragement établi par le gouvernement fédéral et visant les propriétaires de bien-fonds patrimoniaux générateurs de revenus. En 2005-2006, la Direction a organisé un peu partout dans la province dix ateliers à l'intention des intervenants du secteur du patrimoine. L'atelier donnait un aperçu de l'Initiative des endroits historiques et soulignait l'importance d'une démarche fondée sur les valeurs et intégrée aux normes et aux lignes directrices. Au total, 209 personnes y ont participé. Parmi les projets visant à soutenir la participation des municipalités à

la conservation du patrimoine, mentionnons la préparation d'un guide des ressources municipales à l'intention des administrateurs municipaux, qui devrait paraître et être distribué en 2006-2007.

Les comités consultatifs sur le patrimoine municipal de Lac-du-Bonnet, Selkirk, St. Clements, Stonewall et Rossburn ont élaboré et renouvelé, avec les conseils de la Direction des ressources historiques, leurs plans de gestion des richesses patrimoniales. La Direction a aidé Community Heritage Manitoba à organiser une conférence consacrée aux réussites des collectivités en matière de patrimoine dans tout le Manitoba.

La Direction effectue des évaluations de sites, assure la protection juridique des sites en vertu de la *Loi sur les richesses du patrimoine* et conclut des ententes stratégiques pour garantir le respect de la valeur intrinsèque de ces richesses. En 2005-2006, on a obtenu la désignation officielle de deux sites provinciaux du patrimoine (l'école résidentielle autochtone de Portage-la-Prairie et le bâtiment du Women's Tribute Memorial Lodge, à Winnipeg) et de 13 sites municipaux du patrimoine. Des recherches ont été entreprises sur le secteur manitobain de la pêche et les collectivités des Premières nations sur la rive est du lac Winnipeg. Un rapport a été achevé sur l'ancien emplacement du parc Victoria dans le Quartier de la Bourse et sur un lieu où s'étaient déroulés des événements importants pendant la grève générale de Winnipeg de 1919. Le projet consacré au paysage patrimonial de la région ouest du Mont-Riding et de la partie supérieure de la rivière Assiniboine s'est poursuivi.

La Direction a évalué 1 744 propositions d'aménagement foncier afin de déterminer leurs éventuels effets nuisibles sur les richesses du patrimoine, y compris sept projets d'aménagement de lots provinciaux en vue de la construction de chalets, pour le compte de Conservation Manitoba. Soixante-deux permis ont été délivrés, dix pour cent d'entre eux pour des études paléontologiques et le reste pour des projets archéologiques. La Direction a administré 26 études d'impact réalisées par des experts-conseils indépendants. S'appuyant sur ses archéologues, elle a poursuivi avec succès l'administration de la dernière année du projet archéologique d'une durée de cinq ans (2001-2006) financé par Hydro-Manitoba et se déroulant dans la zone de la dérivation de la rivière Churchill. Le personnel de la Direction a dirigé une excavation visant l'atténuation des impacts et deux projets d'arpentage dans la zone en question.

La Direction a continué de travailler en collaboration avec les responsables du maintien de l'ordre, ainsi qu'avec les communautés autochtones et locales, dans le but de gérer les « restes humains découverts », à savoir les dépouilles inhumées hors des limites des lieux de sépulture reconnus et n'ayant pas d'importance médico-légale, mais ayant en revanche une grande valeur patrimoniale. Les restes de 25 personnes ont été découverts, dont deux par la Gendarmerie royale du Canada, sept dans le cadre du projet archéologique de la dérivation de la rivière Churchill, neuf dans la région de l'Est, cinq dans la région du Nord et deux dans la région de l'Ouest.

## 2(g) Ressources historiques :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 \$	Budget 2005-2006		Écart positif (négatif)
		ETP	\$	
Salaires et avantages sociaux	1 409,3	22,05	1 403,8	5,5
Autres dépenses	881,0		925,9	(44,9)
Subventions	945,5		952,9	(7,4)
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 235,8</b>	<b>22,05</b>	<b>3 282,6</b>	<b>(46,8)</b>

## Direction des loisirs et des services régionaux

La Direction des loisirs et des services régionaux offre des services de consultation et d'accès aux ressources en collaboration avec les autres directions et organismes de Culture, Patrimoine et Tourisme, d'autres ministères provinciaux ainsi que des ministères fédéraux et des organisations communautaires. La Direction est aussi chargée de consolider le système qui permet de créer et de soutenir les possibilités en matière de loisirs, d'activité physique, de mieux-être, de culture, de patrimoine, de tourisme et de sport à l'échelle communautaire et régionale. Elle aide également les collectivités, et les organismes communautaires et provinciaux à élaborer des plans stratégiques et à répondre aux besoins qu'ils ont cernés.

Le personnel de Winnipeg et des bureaux régionaux de la région du Nord (The Pas et Thompson), de la région des Parcs (Dauphin), de l'Ouest (Brandon), du Centre (Morden), d'Entre-les-Lacs (Gimli) et de l'Est (Beauséjour) a donné des conseils à nombre des 201 municipalités constituées en corporations, des 50 collectivités relevant des Affaires du Nord et des 65 collectivités des Premières nations du Manitoba, et leur a facilité l'accès aux programmes de la Direction.

Par l'intermédiaire du programme Possibilités récréatives, la Direction a versé des fonds à 46 commissions de loisirs composées de 126 administrations municipales et de 24 divisions et districts scolaires, afin qu'elles puissent accroître les possibilités de loisirs dans leur région.

Les bénévoles de 17 associations de sentiers récréatifs qui participaient à l'aménagement du Sentier transcanadien et d'autres sentiers locaux ont bénéficié de conseils et de soutien financier. Depuis l'année 2000, ces bénévoles ont aménagé 800 des 1300 km du Sentier transcanadien dans la province et plus de 190 km d'autres sentiers au Manitoba.

La Direction a coordonné le soutien offert par le gouvernement du Manitoba à l'initiative de l'université du Manitoba sur les érudits autochtones. La professeure Janice Forsyth, érudite autochtone, est entrée en fonction à la faculté d'Éducation physique et d'étude des loisirs en janvier 2005. Ce poste, unique au Canada, permet de faire au Manitoba de la recherche communautaire sur la participation des Autochtones aux activités sportives, récréatives et physiques et sur les obstacles auxquels ils se heurtent dans ce domaine.

La Direction a fait la promotion de la vie active et de la bonne santé en distribuant 10 000 exemplaires des guides d'activité physique de Santé Canada, qui visent les adultes, les personnes âgées, les enfants et les jeunes, et plus de 5 000 exemplaires de la brochure sur la marche. Le ministère a codirigé la stratégie provinciale de promotion de l'activité physique **en mouvement**. Des ateliers régionaux ont eu lieu un peu partout dans la province en octobre et novembre dans le but de mobiliser les principaux intervenants et d'encourager la participation des collectivités. Des représentants de huit régions et de 63 collectivités y ont assisté.

Les initiatives Collectivités **en mouvement** et Santé à l'école **en mouvement** ont été lancées à l'automne de 2005. Ainsi, en 2005-2006, on a recensé 23 collectivités **en mouvement** inscrites et plus de 330 écoles.

La Direction a aidé les festivals communautaires en leur accordant 45 subventions par l'entremise du Programme de soutien aux festivals communautaires. Grâce aux conseils et à l'aide du personnel des services régionaux, plus de 339 demandes ont été adressées au programme Place aux communautés pour des projets d'immobilisations en région rurale et plus de 163 demandes ont été soumises au Programme de soutien à l'éveil artistique pour des projets communautaires artistiques en milieu rural. Le personnel des services régionaux a continué à collaborer avec des comités qui s'occupent d'expositions-concours afin de permettre à des artistes en art visuel des régions rurales et du Nord d'exposer leurs œuvres et de recevoir des critiques professionnelles à l'occasion de cinq expositions-concours.

La Direction a permis à plus de 800 enfants et jeunes de participer à des camps d'été, grâce à l'octroi de subventions d'un total de 40 000 \$ au Sunshine Fund et au Westman Sun Fund. De plus, la Direction a aidé 1 700 élèves et bénévoles de 39 écoles des régions éloignées et du Nord à participer à des activités sportives

et à des jeux grâce à une subvention de 26 100 \$ accordée aux Frontier Games de la division scolaire Frontier.

La Direction a favorisé la bonne marche et la sécurité des arénas, des pistes de curling et des piscines communautaires en offrant une formation à 75 gérants d'établissements, qui ont suivi les cours organisés par le ministère à l'intention des exploitants d'établissements de loisirs.

Deux cents bénévoles et professionnels du secteur des loisirs et représentants élus ont bénéficié d'activités de perfectionnement en leadership et d'acquisition de compétences au cours de la conférence sur les loisirs pour les bénévoles communautaires. En 26 ans, plus de 4 600 personnes ont participé à la conférence.

La Direction a célébré les contributions de bénévoles communautaires du Manitoba par le Programme de certificats de mérite pour service bénévole, en distribuant 41 certificats de mérite.

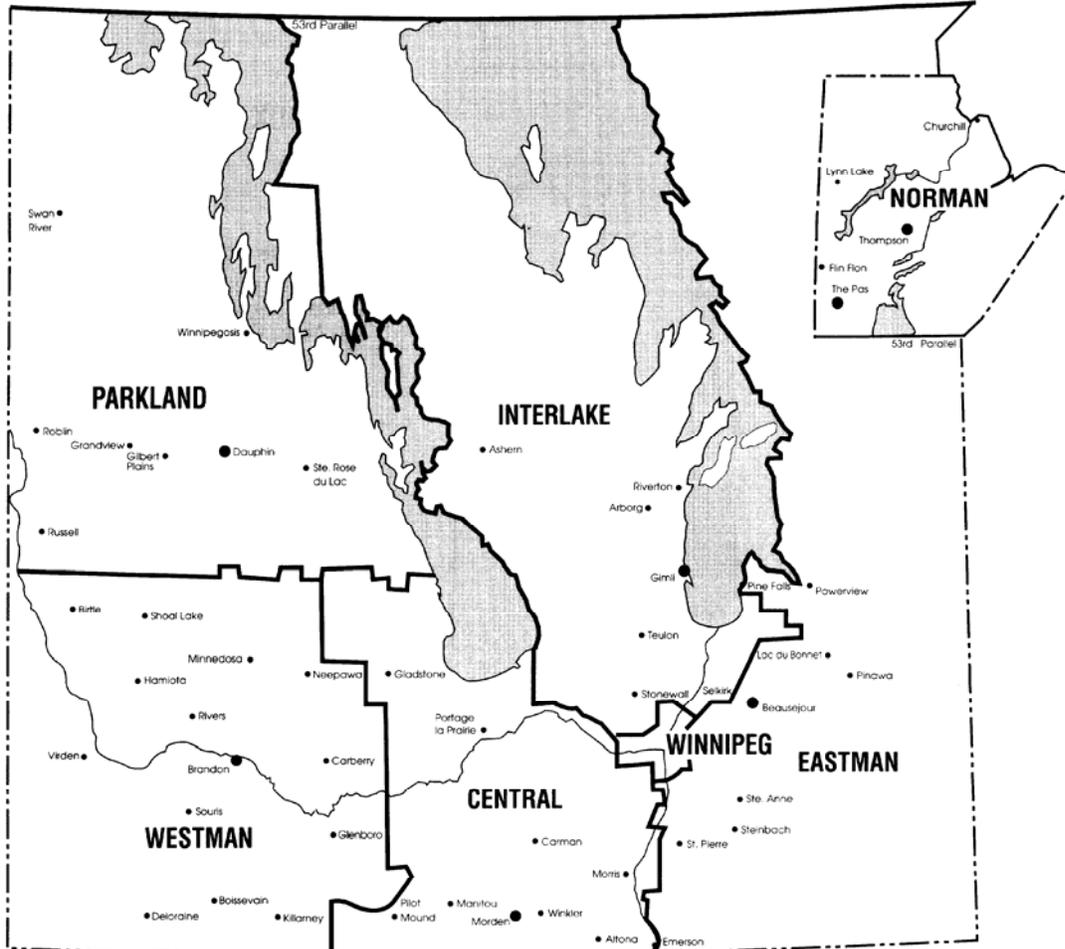
Dans le cadre de son souper annuel en l'honneur des bénévoles, et avec l'aide du ministère, le Volunteer Centre of Winnipeg a coordonné la sélection des lauréats des Prix du lieutenant-gouverneur pour service bénévole. Six personnes, qui représentaient cinq régions du Manitoba, ont reçu le prix communautaire Faire la différence et une personne a reçu le Prix vice-royal.

## 2(h) Loisirs et services régionaux :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 \$	Budget 2005-2006		Écart positif (négatif)
		ETP	\$	
Salaires et avantages sociaux	1 543,4	28,00	1 655,6	(112,2)
Autres dépenses	504,1		497,3	6,8
Subventions	4 352,9		4 373,8	(20,9)
<b>Total des dépenses</b>	<b>6 400,4</b>	<b>28,00</b>	<b>6 526,7</b>	<b>(126,3)</b>

# CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME MANITOBA

POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUR LES PROGRAMMES ET LES SERVICES DU MINISTÈRE, ADRESSEZ-VOUS AU BUREAU RÉGIONAL DANS VOTRE RÉGION :



## BUREAUX RÉGIONAUX :

### RÉGION DE L'EST

20, 1<sup>re</sup> rue S.  
C.P. 50  
Beauséjour MB R0E 0C0  
Tél. : 268-6018  
Télec. : 268-6070  
Sans frais : 1 800 665-6107

### RÉGION D'ENTRE-LES-LACS

62, 2<sup>e</sup> avenue  
C.P. 1519  
Gimli MB R0C 1B0  
Tél. : 642-6006  
Télec. : 642-6080

### RÉGION DU NORD, THE PAS

3<sup>e</sup> rue et avenue Ross  
C.P. 2550  
The Pas MB R9A 1M4  
Tél. : 627-8213  
Télec. : 623-5792

### RÉGION DU CENTRE

225, rue Wardrop  
Morden MB R6M 1N4  
Tél. : 822-5418  
Télec. : 822-4792

### RÉGION DE L'OUEST

340, 9<sup>e</sup> rue, bureau 116  
Brandon MB R7A 6C2  
Tél. : 726-6066  
Télec. : 726-6583  
Sans frais : 1 800 259-6592

### RÉGION DU NORD, THOMPSON

59, promenade Elizabeth  
Thompson MB R8N 1X4  
Tél. : 677-6780  
Télec. : 677-6862

### RÉGION DES PARCS

27, 2<sup>e</sup> avenue S.-O.  
Dauphin MB R7N 3E5  
Tel. : 622-2022  
Télec. : 638-6558

## Services de communication du Manitoba

La Division coordonne et gère, pour le gouvernement, les services de publicité, de communication et d'information du public. À titre de service central de communication, la Division a pour mandat d'améliorer la qualité, l'uniformité, la transparence et la rentabilité des communications et de la publicité. Elle offre ses services conformément à la *Loi sur les publications officielles* et la à *Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba*. Elle veille en outre à faire respecter les directives provinciales relatives à l'identité visuelle.

La Division offre aux ministères des services de soutien dans le domaine des communications, telles la gestion de projets, la planification stratégique, la conception et la rédaction. Elle gère aussi l'exécution des communications du gouvernement en coordonnant le site Web de celui-ci, les services d'information à l'intention des médias et les services de renseignements à l'intention du public – le Service de renseignements au public et la Direction des publications officielles. La Division offre aussi des services d'aide à la communication aux organismes de la Couronne.

Les principaux services de la Division sont : Publicité et promotion des programmes, Création, Relations publiques, Production et services médiatiques, Services d'information et Services commerciaux et Internet (notamment le Service de renseignements au public et la Direction des publications officielles).

La Section de la publicité et de la promotion des programmes aide les ministères à élaborer des plans de communications stratégiques et de promotion, des stratégies de programme et du matériel publicitaire pour assurer la qualité, la rentabilité et la cohérence des messages promotionnels diffusés par le gouvernement. Son personnel consulte les ministères pour définir le message, la méthode et le moyen de communication qui répondront aux besoins de promotion. La Section coordonne aussi l'élaboration de programmes interministériels de publicité et d'information, et met en application les lignes directrices relatives aux normes de graphisme et de conception.

Le Service de création fournit des lignes directrices permettant d'assurer la qualité et l'efficacité de toutes les communications produites au nom des ministères. La Direction collabore étroitement avec le personnel de la division, les ministères et les fournisseurs de services de création en vue de l'établissement de stratégies et de produits de communication. Le personnel fournit aussi des services de rédaction publicitaire et de graphisme afin que le matériel produit pour le public soit uniforme et d'excellente qualité.

La Section des relations publiques coordonne les activités d'information publique et offre des conseils quant à la méthode de communication la plus efficace. Son personnel prépare des plans de communications stratégiques, rédige des communiqués, agit comme intermédiaire auprès des médias et organise des manifestations spéciales. De plus, il effectue des recherches, prépare du matériel d'information et fait le suivi dans ce domaine, tout en coordonnant la rédaction des discours des ministres ou des personnes représentant ceux-ci. La Section coordonne en outre la diffusion de l'information durant les situations d'urgence comme les inondations, les incendies de forêt importants et les circonstances exigeant l'évacuation et le relogement de la population. Ses tâches comprennent la dotation en personnel des lignes téléphoniques de renseignement pour les médias, l'organisation d'entrevues avec les journalistes, ainsi que la production et la diffusion de communiqués et de documents d'information publique sur les situations d'urgence.

La Section de la production et des services médiatiques coordonne, pour les ministères, l'achat de services divers – impression, conception graphique, production électronique, recherche, publicité et autres services de communication. Elle offre aussi aux ministères, aux sociétés de la Couronne et aux organismes gouvernementaux des services de planification, d'achat et de suivi en matière de communication et de publicité. Avec la Section des relations publiques et la Section de la publicité et de la promotion des programmes, son personnel élabore des stratégies ainsi que des propositions et des estimations pour les campagnes d'information et de publicité.

La Section des services d'information est responsable de la révision finale, de la coordination et de la distribution des communiqués de presse publiés à l'intention des médias d'information du Manitoba. Les communiqués de presse sont aussi distribués immédiatement par courrier électronique et par Internet.

La Section prépare de plus chaque semaine des imprimés de ces communiqués de presse qu'elle distribue aux bibliothèques, aux municipalités, aux parlementaires provinciaux et aux députés fédéraux, ainsi qu'aux groupes d'intérêt. En outre, la Section prépare chaque semaine des documents d'information audio à l'intention des médias d'information du Manitoba et des personnes ayant une déficience visuelle. Elle diffuse et enregistre sur bande vidéo la période quotidienne des questions à l'Assemblée législative du Manitoba, laquelle est transmise en direct aux établissements commerciaux et câblodistributeurs de Winnipeg et en différé aux stations de télévision des régions rurales desservies par le câble.

La Section des services commerciaux et Internet travaille étroitement avec les ministères et le Bureau des technologies de l'information afin d'élaborer des façons novatrices et efficaces d'offrir des services publics et diffuser de l'information par l'intermédiaire du site Web du gouvernement. Ce site, qui contient des renseignements sur chaque ministère du gouvernement, est mis à jour presque quotidiennement et fournit des renseignements d'actualité sur les conditions routières, les communiqués de presse, les changements législatifs et les nouveaux programmes. Le site fait aussi partie intégrante de la stratégie du gouvernement en ce qui a trait aux communications en situations d'urgence et aux campagnes de sensibilisation à la sécurité destinées au public.

Le Service de renseignements au public est un service téléphonique bilingue et gratuit qui fournit des services d'aiguillage et des renseignements au sujet des ministères, des organismes et des programmes provinciaux, ainsi que de divers sujets d'actualité. Il répond aussi aux demandes du public en administrant le Service de renseignements du site Web du gouvernement du Manitoba. Il sert de télécentre à l'occasion d'activités gouvernementales spéciales comme l'adoption de mesures d'urgence et les élections générales provinciales. Le Service de renseignements au public du gouvernement du Manitoba collabore étroitement avec la Section chargée des services Internet afin d'améliorer la coordination des services offerts par téléphone, en ligne et en personne.

La Section des publications officielles met, sous forme d'imprimés et sur Internet, les renseignements gouvernementaux à la disposition du public et de groupes d'intérêt comme le milieu juridique, le monde de la finance et celui de l'éducation. Ces publications comprennent les lois du Manitoba, sous la forme de la Codification permanente des lois du Manitoba (CPLM), les règlements connexes, la *Gazette du Manitoba* et les publications gouvernementales. La Section gère les activités d'impression des lois et des règlements par l'intermédiaire d'imprimeurs qu'elle engage à contrat et elle veille à la mise à jour des lois sur le site Web du gouvernement du Manitoba. Elle assure également la distribution des lois et des règlements au moyen d'abonnements, de vente par correspondance et de vente au comptoir.

En 2005-2006, la Division a beaucoup collaboré avec d'autres ministères et organismes pour faire en sorte que la province du Manitoba soit prête à communiquer avec le public sur des problèmes susceptibles de se poser en matière de santé publique, comme la pandémie. De plus, la Division a déployé des efforts pour sensibiliser le public au risque d'une infection au virus du Nil occidental, ainsi que pour réagir à des situations d'urgence, comme les inondations printanières. La Division a également coordonné la promotion de plusieurs campagnes importantes de sensibilisation du public visant notamment Manitoba *en mouvement*, le port du casque de bicyclette, des avertissements à la population manitobaine sur les dangers de la méthamphétamine, l'information des familles sur l'intimidation à l'école et la distribution du rapport *Des enfants en santé, pour un avenir en santé*.

### 3(a) Services de communication du Manitoba :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 \$	Budget 2005-2006		Écart positif (négatif)
		ETP	\$	
Salaires et avantages sociaux	3 818,0	67,0	3 816,9	1,1
Autres dépenses	1 238,3		1 305,7	(67,4)
Publicité du secteur public	1 947,8		1 966,5	(18,7)
Moins : Somme récupérable d'autres postes	(2 534,3)		(2 711,3)	177,0
<b>Total des dépenses</b>	<b>4 469,8</b>	<b>67,0</b>	<b>4 377,8</b>	<b>92,0</b>

## Division des services provinciaux

La Division des services provinciaux a pour mission d'offrir des programmes de gestion de l'information ministérielle et de rendre l'information gouvernementale accessible au public. Elle se compose de trois directions : Service de traduction, Archives du Manitoba et Bibliothèque de l'Assemblée législative. Les services de la Division sont assurés conformément à la *Loi sur les archives et la tenue de dossiers*, la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative* et la *Loi sur le Manitoba*.

### Service de traduction

Conformément à la *Loi sur le Manitoba*, ainsi qu'à la politique sur les services en langue française, le Service de traduction procure des services de traduction et d'interprétation économiques et de qualité aux ministères et organismes gouvernementaux, aux tribunaux, aux sociétés de la Couronne et à l'Assemblée législative.

En 2005-2006, la production globale de traductions écrites dans les deux langues officielles s'est élevée à 18 017 pages, ce qui représente une hausse de 1 593 pages par rapport à l'exercice 2004-2005. La direction a également détaché un membre de l'équipe de traduction auprès du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse pour aider ce dernier à répondre à ses besoins en services en langue française.

Au total, plus de 300 directions et organismes gouvernementaux ont eu recours à des services de traduction :

	Dépenses réelles		Budget	
	Pages	Mots	Pages	Mots
<b>Anglais-français</b>	15 699	3 924 750	18 000	4 500 000
<b>Français-anglais</b>	2 318	579 500	2 100	525 000
<b>Total :</b>	18 017	4 504 250	20 100	5 025 000

Des services d'interprétation (traduction orale) sont assurés dans les tribunaux et des organismes quasi judiciaires, à l'Assemblée législative et à l'occasion d'audiences publiques, ainsi que lors de conférences et de réunions nationales dont le Manitoba est la province hôte. La demande a représenté 245 jours-personnes de travail d'interprétation et de recherche, et a nécessité la participation à 158 séances d'interprétation. Le nombre de demandes d'interprétation a baissé par rapport à 2004-2005 et est comparable aux niveaux de 2003-2004. En 2004-2005, la demande avait été forte en raison d'une augmentation des services d'interprétation judiciaire et du fait que la Province avait été l'hôte de plusieurs grandes conférences. La demande en services d'interprétation judiciaire est demeurée élevée en 2005-2006, mais les besoins en interprétation des conférences ont considérablement diminué.

Des données terminologiques (c'est-à-dire des équivalents dans les deux langues officielles et des appellations officielles normalisées) sont créées, conservées et mises à jour pour la province. Elles sont fournies au gouvernement, aux tribunaux, aux sociétés de la Couronne et à l'Assemblée législative ainsi qu'aux autres administrations qui en font la demande. La Direction a répondu efficacement aux demandes du personnel des régions désignées bilingues, du personnel de ministères et d'organismes visé par la politique sur les services en langue française, ainsi qu'aux demandes d'autres administrations. En 2005-2006, le nombre de demandes s'est chiffré à 668 et a donné lieu à la production de 2 464 unités terminologiques.

### 3(b) Services de traduction :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 \$	Budget 2005-2006		Écart positif (négatif)
		ETP	\$	
Salaires et avantages sociaux	1 506,5	24,00	1 532,4	(25,9)
Autres dépenses	644,0		644,0	0,0
Moins : Somme récupérable d'autres postes	(269,7)		(269,7)	0,0
Total des dépenses	1 880,8	24,00	1 906,7	(25,9)

## Archives du Manitoba

Les Archives du Manitoba ont pour objet de préserver les renseignements consignés sous toutes les formes et de donner accès à ces renseignements. Les Archives protègent des renseignements d'importance capitale pour l'identité des collectivités, le mieux-être de la population, ainsi que la connaissance de soi individuelle et collective. Elles protègent aussi les documents relatifs aux droits et obligations réciproques signés par les membres de la société et les autorités élues. Les Archives ont un mandat exclusif pour la préservation des documents du gouvernement et de ses organismes, des tribunaux et de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et un mandat discrétionnaire pour les documents d'organismes publics locaux et ceux d'organismes et de particuliers du secteur privé du Manitoba.

Conformément à la *Loi sur les archives et la tenue de dossiers*, le Bureau des documents du gouvernement est chargé d'encourager le gouvernement à tenir ses dossiers de façon responsable en établissant des politiques et des normes et en fournissant des services de consultation qui servent à faciliter la création, l'utilisation, la préservation et l'élimination des dossiers, quelle que soit leur forme. Il offre un service d'entreposage sous contrôle, de récupération et de destruction des dossiers imprimés par l'intermédiaire du Centre de préarchivage du gouvernement. Les Archives sont un partenaire de premier plan dans l'élaboration de méthodes efficaces de tenue des dossiers électroniques dans le cadre du groupe de travail interministériel Gestion de l'information Manitoba, qui assure la promotion de bonnes pratiques de gestion de l'information et des dossiers.

Les Archives sont également chargées de l'administration centrale et de la coordination de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. En plus de s'appliquer aux ministères et organismes du gouvernement provincial, cette loi s'étend à plus de 350 organismes publics locaux, y compris aux municipalités, aux divisions scolaires, aux collèges, aux universités et aux offices régionaux de la santé. L'application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* fait l'objet d'un rapport annuel séparé.

Le tableau suivant montre certaines des tâches accomplies pendant l'exercice par les Archives du Manitoba dans le cadre de leurs principales activités régulières :

Activité de base	Chiffres réels 2005-2006	Activité de base	Chiffres réels 2005-2006
Visites sur place pour la recherche	5 770	Documents privés acquis (mètres)	51
Demandes extérieures	12 845	Documents publics acquis (mètres)	364
Documents demandés	88 847	Centre de préarchivage - documents consultés par les ministères	24 125
Copies fournies (tous les médias)	64 379	Centre de préarchivage - documents transférés par les ministères	18 415
Bobines de microfilm prêtées	1 336	Contacts avec des organismes publics pour consultation	2 190
Visites guidées	691	Services de consultation en matière d'archivage (jours)	313

L'événement marquant de 2005-2006 a été l'acceptation par le Canada des archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson (ACBH) pour la période allant de 1670 à 1920 comme première proposition d'inscription au Registre de la Mémoire du monde, une liste du patrimoine documentaire à caractère universel. La proposition sera étudiée à la réunion-concours internationale qui se tiendra en Afrique du Sud en juin 2007. Le 17 août, une délégation du conseil des îles Orkney a rendu visite aux ACBH à l'occasion du renouvellement d'un accord d'amitié et de coopération signé en 1999 entre ce conseil et le gouvernement du Manitoba. La cérémonie, qui s'est tenue au Palais législatif, comprenait une exposition de documents des ACBH.

Les acquisitions pour le compte des ACBH incluaient des dons privés de photographies et de textes sur la carrière de William Ralph Parson comme directeur de district et commissaire de la traite des fourrures pour la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH), vers 1920-1940, le journal intime de William Crawford Rackham, qui y décrit son travail d'officier-inspecteur à la CBH dans les districts d'Athabasca et de Keewatin, de 1910 à 1917, et une grande collection de photographies de lieux, de chemins et de postes de traite des fourrures prises de 1973 à 1996 par Elizabeth Losey, une passionnée de la traite des fourrures.

Des documents des ACBH ont été prêtés pour deux expositions : la carte (indienne) Ac ko mok ki a été incorporée à l'exposition itinérante de la Library of Congress intitulée *Rivers, Edens, Empires - Lewis & Clark and the Revealing of America* présentée au Museum of History and Industry à Seattle, dans l'État de Washington, d'avril à juin 2005. Une lettre illustrée de Charles Russell faisait partie de l'exposition itinérante du Glenbow Museum intitulée *Capturing Western Legends, Russell and Remington and the Canadian Frontier* présentée au Speed Art Museum de Louisville, au Kentucky, de février à mai 2005.

Cinquante-cinq acquisitions ont été réalisées (54 en 2004-2005) pour des collections du secteur privé, la plupart étant des ajouts à des fonds existants. Trois acquisitions font exception : les photographies, les histoires orales et les textes de la Manitoba Chinese Historical Society; les photographies et les textes relatifs à la communauté noire au Manitoba; le journal de Charles Constantine, qui se compose d'ordres régimentaires et divisionnaires de l'infanterie légère de Winnipeg pendant la rébellion du Nord-Ouest de 1885. Neuf cadeaux à la Couronne ont été évalués selon leur juste valeur marchande à 77 300 \$ et plusieurs collections déjà reçues ont été traitées, comme les dossiers personnels de l'ancien sénateur Gildas Molgat, des photographies et des négatifs du studio Neil Charach et les documents personnels de Vaughan Baird concernant l'affaire Bilodeau.

Parmi les améliorations d'envergure facilitant l'accès aux fonds documentaires des archives, mentionnons le lancement de la base de données descriptive des archives Keystone. Keystone est un catalogue interrogeable en ligne où les utilisateurs trouvent de l'information sur les documents conservés dans les Archives (documents de la Compagnie de la baie d'Hudson, du gouvernement du Manitoba, de particuliers, d'organisations privées, etc.). Les Archives du Manitoba ont mis en service leur site Web remanié, qui donne davantage de renseignements sur les services et les ressources des Archives. Elles ont également reçu une subvention de 10 000 \$ de Jeunesse Canada au travail visant à accroître le volume des fonds de la base de données Keystone.

Les Archives et la Bibliothèque de l'Assemblée législative ont participé à la manifestation Portes ouvertes de la ville. Plus de 860 personnes ont visité l'édifice des Archives du Manitoba pendant la fin de semaine des 13 et 14 mai. Cent cinquante personnes ont assisté à l'événement *Film Night 2005*, fruit de la collaboration des Archives, de la Manitoba Historical Society et de la Société Radio-Canada, qui offrait une rétrospective de cette dernière dans l'histoire des nouvelles au Manitoba de 1954 à 1977.

Deux expositions de photographies se sont tenues aux abords de la salle de lecture des Archives : l'une consacrée à l'origine et à la promotion de la couverture de la Baie d'Hudson, l'autre composée d'un choix de travaux du photographe de Transcona Frederick Munton.

### 3(c) Archives du Manitoba :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 \$	Budget 2005-2006		Écart positif (négatif)
		ETP	\$	
Salaires et avantages sociaux	2 618,3	45,60	2 575,2	43,1
Autres dépenses	1 946,7		2 037,8	(91,1)
Moins : Somme récupérable d'autres postes	(447,4)		(430,9)	(16,5)
<b>Total des dépenses</b>	<b>4 117,6</b>	<b>45,60</b>	<b>4 182,1</b>	<b>(64,5)</b>

## Bibliothèque de l'Assemblée législative

La Bibliothèque de l'Assemblée législative contribue à la bonne gestion des affaires publiques et à l'existence d'une société bien informée en offrant au gouvernement, à l'Assemblée législative et à la population de la province des services de renseignements spécialisés, d'une manière efficace, efficiente et impartiale. Elle s'acquitte aussi de son mandat en assurant l'accès aux œuvres publiées au Manitoba par les générations présentes et futures. La Bibliothèque de l'Assemblée législative, l'une des plus anciennes bibliothèques de la province, est dotée d'une collection qui reflète l'évolution des intérêts et des aspirations des Manitobains et Manitobaines depuis plus de 100 ans. Elle commande des livres, rapports et revues auprès d'éditeurs du monde entier pour appuyer les travaux de l'Assemblée législative et du gouvernement.

Les nouveaux documents sont catalogués et traités rapidement. Parmi les 38 653 documents qui se sont ajoutés à la collection au cours de l'exercice, 90 p. 100 étaient à la disposition du public moins d'une semaine après leur réception.

Le personnel essaie de prévoir les besoins des usagers au moment de choisir les documents à ajouter à la collection. Parmi les domaines qui ont fait l'objet d'une forte demande en 2005-2006, mentionnons l'appareil judiciaire, les questions autochtones, le développement communautaire et la gestion de projet. Voici quelques titres représentatifs dans le domaine de l'appareil judiciaire : *Le calcul de la peine*, publié par Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC); *The power to criminalize*, publié par Fernwood Publishing, de Halifax; *La confiance du public dans la justice pénale*, publié par Sécurité publique et Protection civile Canada; *Rapport sur la prévention des erreurs judiciaires* publié dans le cadre de la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la justice.

En ce qui concerne les questions autochtones, parmi les ouvrages demandés figuraient notamment 'A very hostile system in which to live': *Aboriginal electoral participation in Winnipeg's inner city*, publié par le Centre canadien de politiques alternatives et *Aboriginal health research and policy: First Nations-university collaboration in Manitoba*, publié par l'Association canadienne de santé publique. Les titres représentatifs en matière de développement communautaire sont *Reinventing service: Processes and Prospects for Municipal Alternative Service Delivery*, publié par l'Institut d'administration publique du Canada; *The key to sustainable cities*, publié par New Society Publishers; *The trajectories of rural life*, publié par Canadian Plains Research Centre; *Rural community health and well being*, publié par le Rural Development Institute de l'Université de Brandon. En gestion de projet, mentionnons les ouvrages représentatifs suivants : *The project workout*, publié par Financial Times Prentice Hall; *Execution, plain and simple: twelve steps to achieving any goal on time and on budget*, publié par McGraw-Hill.

En avril 2005, la Bibliothèque de l'Assemblée législative et les Services de bibliothèques publiques ont amorcé la mise en œuvre d'un nouveau système de bibliothèque afin de soutenir le travail de ces deux directions ainsi que de toutes les bibliothèques publiques des régions rurales du Manitoba, de la bibliothèque du Centre de technologie industrielle et de la bibliothèque des Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Le personnel a pu commencer à utiliser le nouveau système en septembre et des travaux supplémentaires ont été effectués pendant le reste de l'exercice pour donner au public accès au catalogue par Internet. La formation du personnel concernant l'utilisation du nouveau système a également été dispensée par Internet dans le cadre d'une nouvelle démarche novatrice et économique.

Depuis 1919, l'Assemblée législative administre la législation en matière de dépôt légal au sein de la province afin que tout ouvrage publié au Manitoba soit conservé et accessible à des fins de recherche. En 2005-2006, la Bibliothèque a reçu 352 livres et rapports annuels et 256 revues et journaux manitobains grâce à la coopération et au soutien constants des éditeurs de la province. Voici certains exemples notables de livres reçus en dépôt légal : *The Italian way: cooking with the De Lucas*, publié par Studio Publications; *Are you kidding me? strange but true stories from the world of sports*, publié par Studio Publication; *Winnipeg walks*, publié par Prairie Pathfinders; *Winnipeg: city of opportunity*, publié par Fleet Publications; *Selling Winnipeg to the World*, publié par la Winnipeg Chamber of Commerce; *The imagined city: literary history of Winnipeg*, publié par la Winnipeg Chamber of Commerce Turnstone Press. Parmi les ouvrages biographiques, mentionnons *I wanted to be Elvis, so what was I doing in Moose Jaw?* de Ray St. Germain, publié par Pemmican Publications; *Made in Manitoba: a musical legacy*, publié par Great Plains; *Marcien LeMay: l'art de se réinventer*, publié par les Éditions du Petit Hippias. D'autres titres en dépôt montrent le vaste éventail de sujets traités par les éditeurs manitobains : *Ruling Canada: corporate cohesion and democracy*, publié par Fernwood Publishing, à Winnipeg; *The great Canadian sedition trials: the courts and the Winnipeg General Strike, 1919-1920*, publié par le Legal Research Institute de l'Université du Manitoba et le Canadian Legal History Project; *Eating the wedding gifts: leans years after marriage break-up*, publié par J. Gordon Shillingford Publishers; *Working world with Barbara Bowes*, publié par la Winnipeg Free Press; *Against the new authoritarianism: politics after Abu Ghraib*, publié par Arbeiter Ring Publishing; *Seeing the world with Aboriginal eyes*, publié par la Aboriginal Issues Press.

La salle de consultation principale, située au 200, rue Vaughan, est utilisée par des chercheurs qui prennent connaissance des journaux communautaires, des documents d'histoire locale et des publications gouvernementales. Le personnel consulte des sources imprimées et électroniques afin de fournir à la clientèle gouvernementale des informations factuelles, statistiques et comparatives; il lui fournit en outre des documents précis sur demande. En 2005-2006, le personnel de la Bibliothèque a répondu à 10 473 demandes, et les clients et les membres du personnel se sont servis de 18 078 documents des collections de la bibliothèque pour faire leurs recherches.

Pour bien des clients de la bibliothèque, les visites en personne et l'utilisation directe des collections sont une activité du passé. Ils se servent de plus en plus fréquemment d'Internet et d'autres ressources électroniques pour trouver des renseignements. Les fonds que la Bibliothèque continue de consacrer au développement de son site Web pour que les clients n'aient plus à se déplacer ont fait de ce site un guichet unique commode pour le personnel du gouvernement et le public. Les pages les plus utilisées du Bureau de renseignements virtuel sont celles qui mènent aux ministères, conseils, commissions et organismes, ainsi qu'aux renseignements financiers de toutes les administrations du Canada.

Afin de continuer d'assurer le partage des ressources documentaires, la Bibliothèque a distribué 4 644 publications du gouvernement du Manitoba à sept bibliothèques manitobaines en vertu du Programme de dépôt légal des bibliothèques du Manitoba. Chacune de ces bibliothèques est à son tour en mesure de desservir d'autres bibliothèques de sa région ou de son réseau. Depuis plus de 40 ans, la Bibliothèque de l'Assemblée législative continue de participer à des accords d'échanges provinciaux, nationaux et internationaux pour le compte de la Province.

La Bibliothèque signale aussi le nombre croissant de publications accessibles sur Internet par les dépositaires en incluant les adresses URL dans le *Monthly Checklist*. Ceci est indicatif de l'évolution des habitudes du gouvernement du Manitoba en ce qui concerne les publications : il se sert en effet de plus en plus d'Internet pour disséminer l'information.

**3(d) Bibliothèque de l'Assemblée législative :**

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 \$	Budget 2005-2006		Écart positif (négatif)
		ETP	\$	
Salaires et avantages sociaux	845,0	16,50	862,3	(17,3)
Autres dépenses	590,5		591,6	(1,1)
Total des dépenses	1 435,5	16,50	1 453,9	(18,4)

## Secrétariat du tourisme

Le Secrétariat du tourisme surveille l'élaboration et la mise en œuvre des politiques gouvernementales relatives au tourisme et veille à ce que les investissements de la province du Manitoba dans ce domaine soutiennent les priorités stratégiques générales. En association avec Voyage Manitoba, un organisme se rattachant au Secrétariat et qui a été constitué en vertu de la loi, il contribue à la prospérité économique de la province en facilitant et en soutenant le développement d'un secteur touristique dynamique et écologiquement viable.

L'exercice 2005-2006 est la première année de fonctionnement du Secrétariat. Parmi les activités exécutées, mentionnons le soutien à la planification du développement du tourisme par les collectivités et le secteur, l'administration de la *Loi sur la Société Voyage Manitoba*, la gestion des investissements du gouvernement dans le tourisme, la consultation d'autres ministères et des organismes centraux du Manitoba et la coordination de la participation du ministère aux manifestations et aux activités liées au tourisme. Les consultants du Secrétariat du tourisme ont fourni à l'industrie des conseils spécialisés sur le tourisme d'aventure en plein air et sur le développement du tourisme autochtone et régional dans les domaines de la faisabilité économique, de la planification des activités, du financement des projets, du contrôle de la qualité et de la réglementation en ce qui concerne les attractions, les installations et les services touristiques existants et envisagés.

De 1999 à 2003, les recettes provenant de ce secteur au Manitoba ont augmenté de 22 p. 100, passant de 1,14 milliard de dollars en 1999 à 1,39 milliard de dollars en 2003. La difficulté pour le Manitoba, de même que pour le Canada, est de maintenir ces taux de croissance dans le contexte de défis de plus en plus nombreux, comme la sécurité frontalière, l'augmentation du prix des carburants et la hausse du dollar canadien. En finançant Voyage Manitoba en 2005-2006, ainsi que par d'autres initiatives, le Secrétariat a soutenu les efforts déployés par l'industrie pour être en mesure de relever ces défis.

Conformément à l'engagement du gouvernement envers le développement économique durable, le Secrétariat a entrepris en 2005-2006 toute une gamme d'activités visant à étendre et à stimuler les activités touristiques saines et respectueuses de l'environnement au Manitoba. Il a notamment soutenu les efforts de commercialisation et de promotion pour le compte des pavillons axés sur le tourisme d'aventure et de plein air et a poursuivi la mise en œuvre du programme d'investissement pour l'observation de la faune afin d'accroître les possibilités sur les lieux caractéristiques d'observation des animaux dans tout le Manitoba. Par ces activités, le Secrétariat a appuyé les efforts du secteur touristique afin de rendre les produits et services manitobains compatibles avec les pratiques exemplaires reconnues et les normes provinciales et nationales écologiquement rationnelles et durables.

En 2005-2006, le Secrétariat avait également pour priorité d'aider les populations autochtones de la province à jouer un plus grand rôle dans le secteur touristique au Manitoba. En agissant pour faire appliquer les principes de sa stratégie touristique autochtone (établissement de groupes, éducation et formation, promotion), le Secrétariat du tourisme a soutenu l'élaboration d'un plan d'affaires pour la mise en place du groupe du tourisme autochtone de Winnipeg et a apporté des conseils réguliers au groupe de travail sur le tourisme autochtone de Winnipeg. Le Secrétariat a fourni de l'aide au Village tribal autochtone White Buffalo, situé à la Fourche, et pour un programme de formation du personnel de l'organisateur de voyages Atiik Askii Adventures (axé sur la réception et qui représente 13 collectivités du nord-ouest du Manitoba) pour l'établissement et l'exploitation d'un centre de tourisme réceptif. Parmi les initiatives de commercialisation liées aux collectivités autochtones, mentionnons les partenariats avec la Northern Ontario Native Tourism Association afin de promouvoir aux États-Unis les pavillons de pêche autochtones du Manitoba et de l'Ontario; l'aide fournie aux organisateurs de voyages autochtones afin qu'ils assistent à un atelier sur le marketing en vue d'améliorer la conception de forfaits et la promotion de leurs produits et services en partenariat avec des hôtels et d'autres lieux touristiques établis; la mise à profit de l'incorporation de produits autochtones à huit encarts publicitaires mensuels insérés dans des journaux canadiens et américains. Outre ses propres ressources, le Secrétariat a pu coordonner la participation à des initiatives de développement du tourisme autochtone avec plusieurs ministères provinciaux et organismes locaux.

Le Secrétariat est engagé envers la croissance du secteur touristique dans toutes les régions de la province. Sept organismes de tourisme régionaux ont bénéficié de subventions se chiffrant au total à 245 000 \$ dans le cadre de l'Initiative du tourisme régional rural. Le programme a mené à la création de nouveaux partenariats et a engendré un nouvel investissement de plus de 250 000 \$ à l'appui d'activités de commercialisation régionales. Parmi les activités régionales tenues dans le nord, remarquons le soutien à une initiative de réaménagement de la ville de Lynn Lake, qui voulait se repositionner comme une destination de pêche sportive et de loisirs de plein air de premier plan, ainsi que la collaboration avec Voyage Manitoba afin de produire une nouvelle stratégie de développement du tourisme pour la ville de Churchill. En administrant le programme d'attractions étoiles, le Secrétariat a continué d'attirer l'attention des voyageurs sur les principaux lieux touristiques manitobains le long des routes de la province.

Le Secrétariat a continué de représenter le secteur du tourisme au sein du comité consultatif de Conservation Manitoba chargé d'étudier la délivrance de permis et d'approuver l'établissement d'exploitations touristiques durables axées sur les ressources naturelles au Manitoba. Par ailleurs, en 2005-2006, le Secrétariat a fourni au gouvernement des services de consultation sur un éventail de questions, dont le développement du tourisme sur la rive est du lac Winnipeg et le transfert des installations du centre de villégiature de Gull Harbour à des intérêts privés. Ce transfert débouchera sur la création du centre de villégiature Oasis de l'île d'Hecla, assorti d'une station thermale et d'un terrain de golf, aménagé et commercialisé comme une destination touristique accessible toute l'année pour les visiteurs des principaux marchés touristiques du Manitoba.

Le Manitoba continue d'offrir un large éventail de possibilités touristiques à la fois attrayantes et variées. Le tourisme est un pôle d'attraction pour le développement communautaire et il peut stimuler la croissance de l'économie locale. Le Secrétariat du tourisme est engagé envers le développement du tourisme dans la province; il soutient les efforts de l'industrie pour renforcer la qualité, la compétitivité et la durabilité de ses produits et services et pour promouvoir un tourisme accessible, de haute qualité et écologiquement viable au Manitoba.

**4(a) Commercialisation et Services touristiques :**

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 \$	Budget 2005-2006		Écart positif (négatif)
		ETP	\$	
Salaires et avantages sociaux		-	-	
Autres dépenses		-	-	
Subventions	-			
Total des dépenses		-	-	

**4(b) Planification et développement du tourisme :**

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 \$	Budget 2005-2006		Écart positif (négatif)
		ETP	\$	
Salaires et avantages sociaux			249,6	
Autres dépenses			614,4	
Subventions			380,0	
Total des dépenses			1 244,0	

## Voyage Manitoba

Voyage Manitoba a été créée en tant qu'organisme de la Couronne en vertu de la *Loi sur la Société Voyage Manitoba*, qui a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2005. Cet organisme a pour mandat de favoriser le développement, la croissance et la diversité de l'industrie touristique au Manitoba. Il a notamment les responsabilités suivantes : présenter le Manitoba comme une destination touristique attrayante; fournir des services aux visiteurs et des services d'information pertinents; stimuler la productivité, l'avancement et la croissance des personnes, des entreprises et des organisations œuvrant dans le secteur de l'industrie touristique; accroître la qualité et la compétitivité des produits et services touristiques et en améliorer la promotion; participer et collaborer à des consultations et à des projets avec des personnes, des entreprises, des organisations ou organismes et des administrations dont l'objet ou certaines activités sont liés aux siens, y compris le gouvernement du Manitoba, et favoriser de telles consultations et de tels projets; accroître le degré de sensibilisation du public à l'égard du tourisme; promouvoir la formation et le perfectionnement des personnes œuvrant dans le secteur de l'industrie touristique ainsi que l'emploi de personnes dans ce secteur; exercer toute autre fonction que le ministre lui confie. En vertu de cette loi, le conseil d'administration est nommé par la Province et la Société publie un rapport annuel sur ses activités, lequel est déposé séparément à l'Assemblée législative.

Au cours de cette première année, les principales activités de Voyage Manitoba se sont centrées sur la planification du secteur et l'amélioration de la qualité, ainsi que sur l'élaboration et la coordination d'initiatives de commercialisation à l'échelle du secteur. Les activités de planification consistaient notamment à positionner le Manitoba comme « destination de choix » et à élargir la promotion des loisirs, de la culture et du patrimoine. Le tourisme de plein air a également été une priorité, de même que la qualité et la compétitivité de l'industrie. Voyage Manitoba a dirigé la planification de la conférence « L'inoubliable Manitoba » et de l'exposition Discover Manitoba, toutes deux organisées par la Province. La Société a également renforcé les partenariats dans des secteurs primordiaux de l'industrie touristique, en particulier par des réunions avec les associations de tourisme régionales afin d'examiner leurs plans de commercialisation et par la collaboration avec des partenaires du secteur privé en vue de mettre au point des forfaits touristiques provinciaux couvrant toute l'année. Les activités de commercialisation de Voyage Manitoba ont été mises en relief par la mise au point, en collaboration avec des partenaires de l'industrie, d'une campagne complète de promotion axée sur les principales expériences touristiques dans la province tout au long de l'année. L'organisme a également élargi la campagne promotionnelle d'automne et d'hiver et a entrepris une initiative ciblée avec le secteur de l'hébergement dans le but de promouvoir les grandes activités culturelles, artistiques et sportives à l'intention des marchés du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Ontario, du Dakota du Nord et du Minnesota.

### 4(a) Voyage Manitoba :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 \$	Budget 2005-2006 ETP	Écart positif (négatif) \$
Subventions	7 412,2		7 412,2
Moins : Sommes récupérables	(500,0)		(500,0)
Total des dépenses	6 912,2		6 912,2

## **Venture Manitoba Tours Ltd.**

Venture Manitoba Tours Ltd. a été créée en vertu de la *Loi sur les corporations* pour gérer les biens de la province au centre de villégiature de Gull Harbour et aux terrains de golf de l'île d'Hecla et de Falcon Lake. Les états financiers de la société sont publiés dans les comptes publics de la Province et sont examinés par le comité des comptes publics de l'Assemblée législative.

En janvier 2004, la Province a lancé un appel de propositions relatif à la cession et au réaménagement du centre de villégiature de Gull Harbour. Ce processus s'est achevé en novembre 2005 lorsque la Province a annoncé qu'elle avait accepté une proposition de la société Paletta Group, de Winnipeg, pour la vente et le réaménagement des installations du centre de villégiature de Gull Harbour et la gestion du terrain de golf de l'île d'Hecla. Le Paletta Group a depuis amorcé un projet de 15 M\$ en vue de réaménager la propriété de manière à offrir une gamme complète de services, avec des chambres et des appartements nouveaux et remis à neuf, un parc d'attractions nautiques intérieur, une station thermale et un centre de mieux-être.

## Dépenses en immobilisations - Subventions

Les programmes de subventions d'immobilisations du ministère offrent des fonds pour l'entretien et la réparation des principales installations culturelles. Ils viennent en aide pour des travaux de préservation aux propriétaires et aux locataires de bâtiments qualifiés de sites du patrimoine. Ils fournissent également des subventions aux organismes sans but lucratif qui entreprennent des projets d'immobilisations procurant des bénéfices récréatifs et sociaux à long terme à la population.

### Organismes culturels

Durant l'exercice 2005-2006, des subventions d'immobilisations d'un total de 865 000 \$ ont été versées aux principaux organismes culturels.

Une aide aux immobilisations d'un total de 286 200 \$ a été accordée à la Winnipeg Art Gallery pour la mise à niveau de son système d'alarme-incendie et de ses systèmes informatiques. Le Musée canadien des droits de la personne a reçu une contribution de 275 000 \$ en vue de services préliminaires d'architecture, de génie et de conception d'expositions.

Une aide provinciale totale de 119 300 \$ est venue appuyer des projets de réparation d'immobilisations au Centre du centenaire du Manitoba. D'autres organismes ont reçu des fonds pour de petites réparations et améliorations, en particulier 50 000 \$ au Musée du Manitoba, 39 500 \$ à l'Auditorium du Centenaire de l'ouest du Manitoba, 30 000 \$ à Artspace Inc., 25 000 \$ au Centre culturel franco-manitobain et 10 000 \$ à chacun des institutions suivantes : le Conseil des Arts du Manitoba, le Manitoba Conservatory of Music and Arts Inc., Centraide de Brandon et son district et le Winnipeg Folk Festival Inc.

#### 5(a) Organismes culturels :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 \$	Budget 2005-2006 ETP	\$	Écart positif (négatif)
Total des subventions	864,9	-	865,0	(0,1)

### Bâtiments historiques

Le Programme de subventions aux bâtiments qualifiés de sites du patrimoine aide les propriétaires et les locataires de bâtiments historiques à réaliser des projets de conservation adaptés. Il contribue ainsi à préserver le caractère et la qualité de ces bâtiments, ce qui permet à la population de mieux connaître et d'apprécier le patrimoine manitobain.

Les propriétaires de bâtiments qualifiés de sites provinciaux et municipaux du patrimoine en vertu de la *Loi sur les richesses du patrimoine* ou de l'arrêté n° 1474/77 de la Ville de Winnipeg sur les bâtiments historiques peuvent demander une subvention pour la moitié des frais engagés jusqu'à concurrence de 35 000 \$.

En 2005-2006, 34 demandes provenant de propriétaires de bâtiments qualifiés de sites du patrimoine ont été approuvées, ce qui représentait un total de subventions de 210 000 \$; 60 p. 100 des subventions visaient des projets entrepris à l'extérieur de Winnipeg et 70 p. 100 étaient destinées à des projets communautaires publics.

#### 5(b) Bâtiments historiques :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 \$	Budget 2005-2006 ETP	Budget 2005-2006 \$	Écart positif (négatif)
Total des subventions	210,0	-	210,0	-

### Programme Place aux communautés

Le programme Place aux communautés a pour but de contribuer au bien-être général des collectivités du Manitoba en aidant les organismes sans but lucratif à entreprendre des projets d'immobilisations procurant des bénéfices récréatifs et sociaux à long terme à la population.

Le personnel affecté au programme administre des subventions de contrepartie pour des travaux d'immobilisations et offre des services de consultation technique. Il aide ainsi des organismes de tout le Manitoba à entreprendre des projets de rénovation, d'agrandissement, de construction ou d'acquisition d'installations durables.

Les organismes communautaires qui parrainent des projets peuvent demander une subvention pour 50 p. 100 des premiers 15 000 \$ du projet et pour un tiers du coût du projet au-delà de cette somme, jusqu'à concurrence de 50 000 \$. Sont considérés admissibles les frais suivants: achat de terrains et d'immeubles, salaires, achat de matériaux et location d'équipement. Les organismes parrains peuvent assumer leur part des coûts en faisant des collectes de fonds et en obtenant des subventions d'autres sources, provinciales ou non. La valeur du travail des bénévoles, des matériaux reçus en don et du prêt d'équipement lourd peut aussi être comptabilisé dans leur contribution.

Sont admissibles au programme les projets visant les installations récréatives, les bibliothèques, les musées, les installations culturelles, les parcs de quartier, les garderies, les centres d'activités pour personnes âgées, les installations pour personnes handicapées et les centres de ressources communautaires.

Les demandes sont reçues une fois par an. En 2005-2006, le calendrier du programme, avancé pendant l'exercice précédent, a contribué à un nombre de demandes d'aide reçues supérieur à la moyenne, soit 443 demandes représentant des projets d'un total de plus de 73 millions de dollars. Les renseignements concernant la disponibilité des fonds et les dates limites sont rendus publics par les moyens suivants :

- le site Internet du gouvernement du Manitoba;
- les communiqués de presse envoyés à l'ensemble des quotidiens, des hebdomadaires, des mensuels, des journaux ethniques et des bulletins du Manitoba;
- les envois directs à tous les maires des conseils municipaux et communautaires, aux préfets et aux directeurs municipaux, aux chefs des Premières Nations, aux directeurs des loisirs et aux présidents des commissions des loisirs;
- les envois directs aux organismes d'encadrement représentant des sous-organisations sans but lucratif à vocation ethnique, culturelle, artistique et sportive, et des organismes de personnes âgées, de services sociaux, de loisirs et de mieux-être.

Les formulaires sont expédiés par courrier sur demande. On peut également se les procurer au bureau du programme Place aux communautés, ainsi qu'aux six bureaux régionaux du ministère, ou les télécharger à partir du site Internet du Manitoba. Ces bureaux offrent également de l'aide pour remplir le formulaire et pour satisfaire aux exigences concernant les documents requis. Le personnel des régions et celui qui est affecté au programme étudient les demandes et les classent par ordre de priorité en fonction des critères établis.

En tout, 283 demandes de subventions ont été approuvées, pour une valeur totale de 3,0 millions de dollars, en 2005-2006. La valeur des investissements locaux obtenus pour les projets approuvés était de 53,5 M\$.

Quand tous les projets seront terminés, le programme aura permis de créer 3 000 emplois dans la construction, représentant 15 000 semaines de travail.

La méthode d'évaluation des demandes accorde la priorité aux projets entrepris dans des quartiers où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne provinciale et où le revenu par habitant est inférieur à la moyenne provinciale.

Le chef du programme et l'expert-conseil en installations offrent des services de consultation technique aux organismes communautaires pour les aider à planifier et à élaborer leurs projets. Les consultations portent notamment sur la conception des projets, les coûts prévus pour la réalisation et le fonctionnement, le respect des règlements, la préparation de schémas détaillés, les appels d'offres et l'attribution des contrats de construction. En 2005-2006, le personnel a offert 2 700 séances de consultation, qui ont exigé 1 200 appels téléphoniques, 400 visites sur les lieux des projets, 1 100 schémas détaillés et la planification d'ateliers pour un total de 325 participants. Les consultations contribuent à faire réaliser des gains équivalents à 30 M\$ par an aux planificateurs des communautés, en les aidant à réaliser des gains en efficience et à réduire les frais.

**6(c) Programme Place aux communautés :**

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 \$	Budget 2005-2006 ETP	Budget 2005-2006 \$	Écart positif (négatif)
Total des subventions	2 500,0	-	2 500,0	0,0

## **Commissions et organismes**

Les commissions et organismes mentionnés ci-après relèvent directement du ministre de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme :

### **Centre culturel franco-manitobain**

Le rapport annuel du Centre culturel franco-manitobain est déposé séparément à l'Assemblée législative.

### **Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine**

Le Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine a pour mandat de formuler des recommandations au ministre à propos du Programme de subventions destinées au patrimoine. Pour ce faire, il tient compte des besoins de la population en matière de répertoire, de protection et d'interprétation du patrimoine provincial. Les administrations locales et les organismes communautaires constitués en corporations sans but lucratif peuvent présenter une demande de fonds dans le cadre du programme.

Le Conseil se compose de 14 membres du milieu du patrimoine. Ces personnes ont des compétences diverses et sont issues de nombreuses disciplines associées au patrimoine et de différentes régions de la province. Le Conseil a tenu deux réunions officielles, une à Winnipeg et l'autre à Morden, pour étudier les demandes de subvention. Il a participé à la visite guidée, organisée par le personnel régional, de plusieurs sites patrimoniaux financés par le ministère.

Aucun appel n'a été adressé au Conseil au cours de l'exercice 2005-2006.

Le Conseil compte sur les compétences techniques du personnel du ministère pour veiller à ce que tous les projets que subventionne le Programme de subventions destinées au patrimoine respectent les normes établies. Il sollicite ainsi l'aide de la Direction des ressources historiques, des Archives du Manitoba et d'organismes extérieurs au ministère comme l'Association for Manitoba Archives. La surveillance des projets continue d'être assurée à l'aide de visites des lieux par le personnel du ministère.

L'aide financière, accordée à concurrence de 50 p. 100 des frais admissibles, est versée en espèces, sous forme de prix de bingo ou par une combinaison de ces deux moyens. Au cours de l'exercice 2005-2006, le Conseil a approuvé 123 demandes, soit un total de 333 900 \$ en espèces et 101 100 \$ en sommes allouées aux bingos.

### **Conseil des Arts du Manitoba**

Voir la section du rapport consacrée à la Division des programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs. Le Conseil des Arts du Manitoba dépose son propre rapport annuel à l'Assemblée législative.

### **Société du Centre du centenaire du Manitoba**

Le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba est déposé séparément à l'Assemblée législative.

### **Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore**

La Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore dépose son propre rapport annuel à l'Assemblée législative.

## Commission de classification cinématographique du Manitoba

Se reporter aussi à la section sur la Division de l'administration et des finances.

La Commission de classification cinématographique du Manitoba a pour mandat :

- de mettre en place une procédure générale de classification et de réglementation des films;
- de renseigner les résidents de la province au sujet de la nature et du contenu des films.

La Commission de classification cinématographique fournit des renseignements sur le contenu, les classifications et les autres avis, afin de permettre aux Manitobains et Manitobaines de prendre des décisions éclairées sur les films et les jeux que leurs enfants peuvent voir ou utiliser. Pour ce faire, elle a notamment recours à des catégories qui permettent de limiter l'accès en fonction de l'âge. Seuls les produits qui entrent dans une catégorie faisant l'objet d'une restriction d'âge doivent porter une désignation de catégorie. Les vidéos classées dans les catégories « Général » et « Supervision parentale » portent souvent une désignation, bien que cela ne soit pas obligatoire. Les catégories sont les suivantes :

	GÉNÉRAL	Aucune limite d'âge. Convient à tous les auditoires et aux enfants de moins de 12 ans
	SUPERVISION PARENTALE	Supervision parentale suggérée. Les thèmes et le contenu peuvent ne pas convenir à tous les enfants. Convient plutôt aux personnes mûres de plus de 12 ans.
	14 ANS ET PLUS OU ACCOMPAGNÉS D'UN ADULTE	Pour des spectateurs âgés de 14 ans et plus. Les personnes de moins de 14 ans doivent être accompagnées d'un adulte. Prudence des parents conseillée. Peut contenir violence, langage vulgaire ou érotisme.
	18 ANS ET PLUS OU ACCOMPAGNÉS D'UN ADULTE	Pour des spectateurs âgés de 18 ans et plus. Les personnes âgées de 14 à 17 ans doivent être accompagnées d'un adulte pour voir, acheter ou louer ce film. Prudence des parents fortement conseillée. Contient vraisemblablement de la violence explicite, beaucoup de langage vulgaire, des scènes de sexualité explicite ou d'horreur.
	ACCÈS LIMITÉ	Ne peut être vu, acheté ou loué que par des spectateurs âgés de 18 ans ou plus. Contient de nombreuses scènes de sexualité explicites, de violence, de brutalité ou d'horreur.
	ADULTE	Adultes. Contient des scènes de sexualité explicites ou des scènes de violence de forte intensité.

En 2004-2005, le ministère a créé des textes législatifs sur les jeux vidéo afin de donner des renseignements aux parents sur le contenu de ces jeux et de limiter la distribution aux enfants du matériel convenant selon la classification aux personnes plus âgées. En vertu de la nouvelle réglementation qui a pris effet le 1<sup>er</sup> juin 2005, la Commission de classification cinématographique du Manitoba contrôle la vente ou la location des jeux informatisés ou vidéo classifiés par le Entertainment Software Ratings Board (ESRB). Les symboles utilisés par le ESRB sont les suivants :



#### **JEUNES ENFANTS**

Le contenu des titres cotés **EC (Jeunes enfants)** peut convenir aux enfants de trois ans et plus. Ces jeux vidéo ne contiennent aucun élément que les parents pourraient juger inapproprié.



#### **ENFANTS ET ADULTES**

Le contenu des titres cotés **E (Enfants et adultes)** peut convenir aux enfants de six ans et plus. Les jeux dans cette catégorie peuvent comporter quelques éléments de violence animée, fictive ou légère ainsi qu'un langage familier à l'occasion.



#### **ADULTES ET ENFANTS 10 ans+**

Le contenu des titres cotés **E10+ (Adultes et enfants 10+)** peut convenir aux enfants de dix ans et plus. Les jeux dans cette catégorie peuvent comporter davantage d'éléments de violence animée, fictive ou légère, un langage légèrement grossier et des thèmes quelque peu suggestifs.



#### **ADOLESCENTS**

Le contenu des titres cotés **T (Adolescents)** peut convenir aux jeunes de 13 ans et plus. Les jeux dans cette catégorie peuvent comporter de la violence, des thèmes suggestifs, de l'humour grossier, quelques représentations de sang, des jeux de hasard simulés ou un langage grossier à l'occasion.



#### **JEUNES ADULTES**

Le contenu des jeux cotés **M (Jeunes adultes)** peut convenir aux personnes de 17 ans et plus. Les jeux dans cette catégorie peuvent comporter un haut degré de violence, des représentations de sang et de carnage, des scènes sexuelles ou un langage grossier.



#### **Adultes seulement**

Le contenu des titres cotés **AO (Adultes seulement)** convient uniquement aux personnes de 18 ans et plus. Les jeux dans cette catégorie peuvent comprendre des scènes prolongées de violence intense ou un contenu sexuel explicite et de la nudité.



#### **Classification en cours**

Les jeux vidéos portant la cote **RP (Classification en cours)** ont été envoyés à l'ESRB, qui doit leur donner une cote (ce symbole ne paraît que dans les publicités qui annoncent la sortie d'un jeu).

Les tableaux suivants présentent le nombre de films, de vidéocassettes et de DVD destinés à l'usage public ou privé qui ont été classifiés au cours de l'exercice :

- **Pour usage public** – films et vidéos destinés au grand public à des fins commerciales ou non commerciales :

Nombre de titres classés	2005-2006	2004-2005	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001
<b>Films</b>						
Long métrage 35 mm	257	248	264	290	239	264
Long métrage 16 mm	0	0	1	0	37	13
Court métrage	2	6	8	26	34	34
Bande-annonce ou publicité	343	339	339	309	265	293
Total partiel	602	593	612	625	575	604
<b>Vidéos<sup>1</sup> :</b>						
Long métrage	157	146	115	101	87	89
Court métrage	362	313	325	202	166	279
Total partiel	519	459	440	303	253	368
<b>Total des films classés</b>	<b>1 121</b>	<b>1 052</b>	<b>1 052</b>	<b>928</b>	<b>828</b>	<b>972</b>

**Nota**

1. La plupart des vidéocassettes pour usage public sont soumises à la Commission par des organismes sans but lucratif.

Voici la répartition des longs métrages 35 mm classés :

Longs métrages 35 mm	2005-2006	2004-2005	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001
Général	33	27	29	24	22	16
Supervision parentale	80	88	94	95	85	98
Enfant accompagné d'un adulte				107	107	124
14 ans et plus ou accompagnés d'un adulte	105	102	97	24		
18 ans et plus ou accompagnés d'un adulte	32	23	31	10		
<b>Accès limité</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>30</b>	<b>25</b>	<b>26</b>
<b>Total des longs métrages 35 mm</b>	<b>257</b>	<b>248</b>	<b>264</b>	<b>290</b>	<b>239</b>	<b>264</b>
Appels		9*	6	5	4	8

- \* 6 appels annulés

- Pour usage à domicile – produits destinés à être visionnés à domicile seulement :

Nombre de titres classés	2005-2006	2004-2005	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001
Unités reçues	7 108 (4 954 titres)	6 340	5 562	5 451	4 260	3 307
Unités reçues (bibliothèques)	292	504	356	467	684	2 016
<b>Total des unités classées</b>	<b>7 400</b>	<b>6 844</b>	<b>5 918</b>	<b>5 918</b>	<b>4 944</b>	<b>5 323</b>

- **Total des titres pour usage public et à domicile classés<sup>2</sup> :**

	2005-2006	2004-2005	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001
Permis délivrés <sup>3</sup>	6 072	6 583	6 271	5 945	4 752	4 069
Classifications :						
Général	1 177	1 215	1 054	899	964	734
Supervision parentale	2 042	2 142	2 087	1 818	1 725	1 637
14 ans et plus ou accompagnés d'un adulte	1 583	1 517	1 517	1 304	1 024	868
18 ans et plus ou accompagnés d'un adulte	429	429	350	70		
Accès limité	227	332	324	475	304	377
Adultes	613	948	939	1 157	876	878
Classification en cours (au 31 mars)	106	38	228	352	310	412

*Nota*

2. *Un titre peut paraître sous plusieurs supports, par exemple, long métrage 35 mm, vidéo et DVD, et représenter ainsi plus d'une unité reçue.*
3. *Chaque produit reçu ne fait pas nécessairement l'objet d'un permis; le produit peut aussi ne pas recevoir de permis au cours de l'exercice où il a été reçu.*

La Commission a publié tous les 15 jours une mise à jour des classifications de vidéo (26 en tout). Elle a aussi publié 12 rapports de classification pour les films présentés dans les cinémas. Les détaillants de vidéo et les propriétaires de cinéma doivent fournir au public, sur demande, les renseignements contenus dans le catalogue et les mises à jour. Ainsi, les parents peuvent prendre des décisions en connaissance de cause pour eux-mêmes et leurs enfants à partir des classifications et des avertissements au sujet d'aspects précis, comme la violence ou la pertinence du thème selon l'âge. Ces renseignements se trouvent également sur le site Internet de la Commission à l'adresse suivante : <http://www.gov.mb.ca/filmclassification>.

La Commission accorde des permis à tous les distributeurs et détaillants autorisés à distribuer des films, des vidéocassettes, des DVD, des jeux informatisés et des jeux vidéo à usage public ou à domicile :

	2005-2006	2004-2005	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001
Détaillants autorisés <sup>1</sup>	1 158	998	1 065	1 333	1 101	1 282
Distributeurs autorisés	174	167	135	125	145	133
Inspections	849	958	917	978	1 155	1 023
Inspections de jeux vidéo	303					
Produits saisis	405	147	547	1 328	984	1 584
Produits saisis – jeux vidéo	278					

1. 1 158 établissements, 726 entreprises

## Conseil manitobain du patrimoine

Le Conseil s'est réuni avec le Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine à l'occasion de la Table ronde du ministre sur le patrimoine, le 28 juin 2005. Les recommandations du Conseil, telles qu'elles ont été acceptées par le ministre, sont mises en œuvre par la Direction des ressources historiques et présentées dans la partie du Rapport annuel consacrée aux activités de la Direction des ressources historiques.

# États financiers

## Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba

### État de rapprochement

(milliers de \$)

Détails	Budget de 2005-2006
Budget des dépenses principal 2005-2006	69,994.6
Transfert de crédits venant de :	
- Crédits d'autorisation : Service de traduction	200.0
- Crédits d'autorisation : Initiative des endroits historiques	667.8
- Crédits d'autorisation : Réforme interne	
<b>Budget de 2005-2006</b>	<b>70,862.4</b>

# Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba

## État récapitulatif des dépenses

pour l'exercice clos le 31 mars 2006

avec chiffres correspondants de l'exercice précédent

Prévisions 2005-2006 (milliers de \$)	Crédits	Dépenses réelles 2005- 2006 (milliers de \$)	Dépenses réelles 2004- 2005 (milliers de \$)	Augmentation (diminution) (milliers de \$)	Note expl.
<b>14-1 Administration et finances</b>					
29.4	(a) Traitement du ministre	29.7	28.9	0.8	
	(b) Cabinet du ministre et bureau du sous-ministre				
506.6	Salaires et avantages sociaux	511.5	522.5	(11.0)	
58.0	Autres dépenses	58.0	58.0	-	
	(c) Services administratifs et financiers				
1,436.0	Salaires et avantages sociaux	1,368.3	1,359.0	9.3	
375.4	Autres dépenses	350.1	337.2	12.9	
	(d) Commission de classification cinématographique du Manitoba				
222.8	Salaires et avantages sociaux	236.7	216.8	19.9	
263.3	Autres dépenses	294.4	299.4	(5.0)	
<b>2,891.5</b>	<b>Total 14-1</b>	<b>2,848.7</b>	<b>2,821.8</b>	<b>26.9</b>	
<b>14-2 Programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs</b>					
	(a) Haute direction				
427.7	Salaires et avantages sociaux	390.0	376.0	14.0	
71.5	Autres dépenses	148.9	70.3	78.6	
	(b) Subventions de fonctionnement aux organismes culturels				
10,658.1		10,576.8	10,622.9	(46.1)	
8,411.4	(c) Conseil des Arts du Manitoba	8,411.4	7,683.6	727.8	1
	(d) Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine				
411.1		394.0	404.6	(10.6)	
	(e) Direction des arts				
586.2	Salaires et avantages sociaux	539.9	427.2	112.7	
167.4	Autres dépenses	186.2	189.4	(3.2)	
3,510.7	Développement de l'enregistrement cinématographique et sonore	3,510.7	3,406.9	103.8	
3,153.0	Subventions	3,106.2	2,961.2	145.0	
	(f) Direction des services de bibliothèques publiques				
883.3	Salaires et avantages sociaux	849.1	822.4	26.7	
655.1	Autres dépenses	655.0	628.6	26.4	
4,975.9	Subventions	5,010.4	4,879.5	130.9	

# Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba

## État récapitulatif des dépenses

pour l'exercice clos le 31 mars 2006

avec chiffres correspondants de l'exercice précédent

Prévisions 2005-2006 (milliers de \$)	Crédits	Dépenses réelles 2005- 2006 (milliers de \$)	Dépenses réelles 2004- 2005 (milliers de \$)	Augmentation (diminution) (milliers de \$)	Note expl.
<b>14-2 Programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs (suite)</b>					
	(g) Ressources historiques				
1,403.8	Salaires et avantages sociaux	1,409.3	1,438.1	(28.8)	
925.9	Autres dépenses	881.0	855.5	25.5	
952.9	Subventions	945.5	932.9	12.6	
	(h) Loisirs et services régionaux				
1,655.6	Salaires et avantages sociaux	1,543.4	1,476.9	66.5	
497.3	Autres dépenses	504.1	492.6	11.5	
4,573.8	Subventions	4,552.9	4,126.0	426.9	2
(200.0)	Moins : Somme récupérable d'autres postes	(200.0)	(200.0)	-	
<b>43,772.7</b>	<b>Total 14-2</b>	<b>43,414.8</b>	<b>41,594.6</b>	<b>1,820.2</b>	
<b>14-3 Documentation et information</b>					
	(a) Service de communication du Manitoba				
3,816.9	Salaires et avantages sociaux	3,818.0	3,863.7	(45.7)	
1,305.7	Autres dépenses	1,238.3	1,114.7	123.6	
1,966.5	Publicité du secteur public	1,947.8	1,755.0	192.8	3
(2,711.3)	Moins : Somme récupérable d'autres postes	(2,534.3)	(2,375.8)	(158.5)	3
	(c) Service de traduction				
1,532.4	Salaires et avantages sociaux	1,506.5	1,419.4	87.1	
644.0	Autres dépenses	644.0	652.1	(8.1)	
(269.7)	Moins : Somme récupérable d'autres postes	(269.7)	(269.7)	-	

# Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba

## État récapitulatif des dépenses

pour l'exercice clos le 31 mars 2006

avec chiffres correspondants de l'exercice précédent

Prévisions 2005-2006 (milliers de \$)	Crédits	Dépenses réelles 2005- 2006 (milliers de \$)	Dépenses réelles 2004- 2005 (milliers de \$)	Augmentation (diminution) (milliers de \$)	Note expl.
<b>Documentation et information (suite)</b>					
	(d) Archives du Manitoba				
2,575.2	Salaires et avantages sociaux	2,618.3	2,458.0	160.3	
2,037.8	Autres dépenses	1,946.7	1,851.1	95.6	
(430.9)	Moins : Somme récupérable d'autres postes	(447.4)	(524.9)	77.5	
	(e) Bibliothèque de l'Assemblée législative				
862.3	Salaires et avantages sociaux	845.0	780.3	64.7	
591.6	Autres dépenses	590.5	581.8	8.7	
<b>11,973.5</b>	<b>Total 14-3</b>	<b>11,903.7</b>	<b>11,305.7</b>	<b>598.0</b>	
<b>14-4 Tourisme</b>					
	(a) Commercialisation et services touristiques				
-	Salaires et avantages sociaux	-	1,699.8	(1,699.8)	4
-	Autres dépenses	-	4,813.3	(4,813.3)	4
-	Subventions	-	-	-	
	(b) Planification et développement du tourisme				
249.6	Salaires et avantages sociaux	248.7	574.8	(326.1)	4
614.4	Autres dépenses	625.9	939.6	(313.7)	4
380.0	Subventions	333.5	281.5	52.0	
	(b) Voyage Manitoba				
7,412.2	Subventions	7,412.2	-	7,412.2	4
(500.0)	Moins : Somme récupérable d'autres postes	(500.0)	-	(500.0)	4
<b>8,156.2</b>	<b>Total 14-4</b>	<b>8,120.3</b>	<b>8,309.0</b>	<b>(188.7)</b>	
<b>14-5 Subventions en capital</b>					
865.0	(a) Organismes culturels	864.9	315.7	549.2	5
210.0	(b) Édifices historiques	210.0	210.0	-	
2,500.0	(c) Programme Place aux communautés	2,500.0	2,499.8	0.2	
<b>3,575.0</b>	<b>Total 14-5</b>	<b>3,574.9</b>	<b>3,025.5</b>	<b>549.4</b>	

# Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba

## État récapitulatif des dépenses

pour l'exercice clos le 31 mars 2006

avec chiffres correspondants de l'exercice précédent

Prévisions 2005-2006 (milliers de \$)	Crédits	Dépenses réelles 2005- 2006 (milliers de \$)	Dépenses réelles 2004- 2005 (milliers de \$)	Augmentation (diminution) (milliers de \$)	Note expl.
<b>14-6 Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations</b>					
166.4	(a) Service de bureautique	166.4	166.3	0.1	
343.1	(b) Amortissement	317.1	278.2	38.9	6
89.0	(c) Frais d'intérêts	84.9	11.4	73.5	6
<b>598.5</b>	<b>Total 14-6</b>	<b>568.4</b>	<b>455.9</b>	<b>112.5</b>	
<b>70,967.4</b>	<b>DÉPENSES TOTALES 14</b>	<b>70,430.8</b>	<b>67,512.5</b>	<b>2,918.3</b>	

Explications :

- 1 Attribuable à une augmentation du financement approuvée dans les prévisions 2005-2006.
- 2 Attribuable à une augmentation du financement approuvée dans les prévisions 2005-2006 pour Centraide, les Winnipeg Boys and Girls Clubs, la Manitoba Recreational Trails Association et le Programme de possibilités récréatives.
- 3 Attribuable à une diminution des recouvrements des ministères pour les abonnements et les achats d'espace dans les médias et les publications.
- 4 Attribuable à l'établissement de Voyage Manitoba en tant qu'organisme d'État le 1<sup>er</sup> avril 2005.
- 5 Attribuable à une augmentation du financement pour les projets d'immobilisations achevés au Centre du centenaire du Manitoba.
- 6 Attribuable à un nouvel amortissement et à de nouveaux frais d'intérêts pour les projets d'immobilisations du Centre du centenaire du Manitoba.

Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba  
**État récapitulatif des recettes selon la source**

pour l'exercice clos le 31 mars 2006

avec chiffres correspondants de l'exercice précédent

Budget 2004- 2005 (milliers de \$)	Budget 2005- 2006 (milliers de \$)	Augmentation (diminution) (milliers de \$)	Source	Recettes réelles 2005- 2006 (milliers de \$)	Prévisions 2005-2006 (milliers de \$)	Écart (milliers de \$)	Note expl.
<b>Programmes de fonctionnement existants</b>							
Autres recettes							
831.5	861.6	30.1	Hudson's Bay History Foundation	861.6	860.7	0.9	
237.6	301.6	64.0	Documentation et information - Paiement de services	301.6	285.9	15.7	
345.9	600.6	254.7	Commission de classification cinématographique du Manitoba - Paiement de services	600.6	481.4	119.2	1
125.7	325.7	200.0	Archives du Manitoba - Paiement de services	325.7	296.1	29.6	
356.8	333.5	(23.3)	Publications officielles - Paiement de services	333.5	388.8	(55.3)	
-	88.2	88.2	Service de traduction - Paiement de services	88.2	93.8	(5.6)	
500.6	28.7	(471.9)	Divers	28.7	2.9	25.8	
<b>2,398.1</b>	<b>2,539.9</b>	<b>141.8</b>	<b>Total des autres recettes</b>	<b>2,539.9</b>	<b>2,409.6</b>	<b>130.3</b>	
Gouvernement du Canada							
577.2	620.1	42.9	Initiative des endroits historiques	620.1	667.8	(47.7)	
77.1	77.1	-	Programme des langues officielles dans l'enseignement	77.1	77.1	-	
<b>654.3</b>	<b>697.2</b>	<b>42.9</b>	<b>Total des recettes du gouvernement du Canada</b>	<b>697.2</b>	<b>744.9</b>	<b>(47.7)</b>	
<b>3,052.4</b>	<b>3,237.1</b>	<b>184.7</b>	<b>TOTAL DES RECETTES - PROGRAMMES DE FONCTIONNEMENT EXISTANTS - 14</b>	<b>3,237.1</b>	<b>3,154.5</b>	<b>82.6</b>	

Explications :

1 Attribuable à des recettes plus élevées que prévu provenant de longs métrages, plus particulièrement des copies supplémentaires vendues dans la province et des frais pour usage à domicile.

# Historique

## Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba

### État quinquennal des dépenses et des effectifs par affectation

pour les exercices de 2002 à 2006 clos le 31 mars

(milliers de \$)

AFFECTATION	DÉPENSES RÉELLES ET AJUSTÉES*									
	2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006	
	ÉTP	\$	ÉTP	\$	ÉTP	\$	ÉTP	\$	ÉTP	\$
14-1 Administration et finances	41.00	2,646.10	41.00	2,859.30	42.00	2,851.50	39.00	2,821.80	38.60	2,848.70
14-2 Programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs	90.85	38,181.50	90.85	38,528.60	90.85	40,824.70	86.75	41,594.60	85.05	43,414.80
14-3 Documentation et information	156.50	10,855.40	157.50	10,744.10	158.50	11,227.90	154.50	11,305.70	153.10	11,903.70
14-4 Tourisme	37.41	7,436.60	37.41	7,696.10	37.41	8,088.90	35.41	8,309.00	3.00	8,120.30
14-5 Subventions en capital		4,236.60		3,667.90		3,601.80		3,025.50		3,574.90
14-6 Amortissement		528.10		476.20		283.60		455.90		568.40
<b>TOTAL</b>	<b>325.76</b>	<b>63,884.30</b>	<b>326.76</b>	<b>63,972.20</b>	<b>328.76</b>	<b>66,878.40</b>	<b>315.66</b>	<b>67,512.50</b>	<b>279.75</b>	<b>70,430.80</b>

\* Les chiffres corrigés reflètent les données historiques aux fins de comparaison pour chaque crédit ayant fait l'objet d'une réorganisation au cours de la période visée par ce rapport.

## Bilan sur le rendement

L'exercice 2005-2006 est la première année où les rapports annuels du ministère comprennent une section d'information sur le rendement standardisée. Il s'agit d'une autre étape du processus visant à ce que les Manitobains aient un meilleur aperçu des activités du gouvernement et des répercussions de celles-ci sur la province. Ce processus a été amorcé en 2005 avec la publication du document *Rapport aux Manitobains sur le rendement — Document de travail 2005*, qui se trouve sur Internet à : [www.gov.mb.ca/finance/mbperformance/perf02.fr.html](http://www.gov.mb.ca/finance/mbperformance/perf02.fr.html).

Les indicateurs de rendement dans les rapports annuels des ministères ont pour objectif de fournir aux Manitobains des renseignements valables et utiles sur les activités du gouvernement, en tant que complément des résultats financiers. Certains renseignements incorporent des données recueillies par le gouvernement provincial, alors que d'autres montrent des données rassemblées par des organismes externes. À mesure que le processus évolue, un éventail de mesures actuelles, nouvelles ou proposées pourrait être inclus dans le rapport dans les années à venir.

Nous accordons beaucoup d'importance à vos commentaires sur la mesure de la performance. Vous pouvez nous les envoyer, ainsi que toute question, à [mbperformance@gov.mb.ca](mailto:mbperformance@gov.mb.ca).

Qu'est mesuré et comment ?	Pourquoi est-il important de mesurer cela?	Quelle est la valeur connue la plus récente pour cet indicateur?	Quelle a été la tendance pour cet indicateur au cours des ans?	Commentaires/mesures prises récemment/liens avec le rapport
<p><b>1. L'activité dans le secteur de la réalisation de films</b> en utilisant les données fournies par la Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore.</p>	<p>L'industrie des arts et du divertissement dans son ensemble est l'une de celles qui connaît la croissance la plus rapide dans le monde. L'industrie du film en particulier génère un grand nombre d'emplois par rapport à la quantité d'argent investi, accroît la visibilité nationale et internationale du Manitoba et attire des investissements de l'extérieur dans la province.</p>	<p>En 2005, le secteur de la réalisation de films au Manitoba a atteint un niveau sans précédent de 120 millions de dollars.</p>	<p>En 2000, le ministère prévoyait que ses stratégies d'investissement cinématographique, mises en œuvre par l'intermédiaire de la Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore, aideraient l'industrie de la réalisation de films à atteindre les 100 millions de dollars en 5 ans. L'industrie a en fait atteint les 100 millions de dollars dès 2003, suivis de 110 millions en 2004 et de 120 millions en 2005.</p>	<p>Étant donné l'importance prise par la réalisation de films américains au Manitoba, la hausse du dollar canadien risque de compromettre le niveau de croissance actuelle. D'autres marchés de la réalisation de films (Europe Chine, Inde), moins sensibles à l'augmentation du dollar, pourraient contribuer à compenser une possible diminution de l'activité cinématographique américaine au Manitoba dans l'avenir.</p>

Qu'est mesuré et comment ?	Pourquoi est-il important de mesurer cela?	Quelle est la valeur connue la plus récente pour cet indicateur?	Quelle a été la tendance pour cet indicateur au cours des ans?	Commentaires/mesures prises récemment/liens avec le rapport
<p><b>2. La taille de l'industrie touristique</b> au Manitoba en utilisant les données de Statistique Canada sur le montant annuel des dépenses de tourisme et le nombre de visites touristiques (exprimées en journées-personnes) au Manitoba</p>	<p>L'industrie touristique a des conséquences directes sur la balance commerciale de la province. Une industrie vigoureuse peut non seulement attirer des dollars de l'extérieur mais aussi faire en sorte que les dollars manitobains restent dans la province.</p>	<p>En 2004, le nombre de visites touristiques au Manitoba représentait 5 millions de journées-personnes. La même année, la valeur du tourisme au Manitoba a atteint le chiffre de 1,42 milliard de dollars.</p>	<p>Au cours des années 80 et 90, l'industrie touristique était l'une de celles qui connaissaient la croissance la plus rapide dans le monde. Depuis les événements du 11 septembre, l'industrie connaît une grande instabilité causée par les problèmes de sécurité dans le transport et aux frontières, par la hausse du coût des carburants et par les taux de change de devises fluctuants. Alors que le nombre de touristes américains qui visitent le Canada est généralement à la baisse, l'augmentation des déplacements touristiques effectués au Canada par des Canadiens ainsi que par des touristes venus d'outre-Atlantique laisse espérer une poursuite de la croissance pour l'industrie du tourisme au Manitoba.</p>	<p>La Province a adopté récemment la <i>Loi sur la Société Voyage Manitoba</i>, créant un organisme autonome qui agit sous l'impulsion de l'industrie et qui est chargé de développer les marchés touristiques existants au Manitoba, de créer de nouveaux marchés et de bâtir une industrie touristique de grande qualité dans la province.</p>

Qu'est mesuré et comment ?	Pourquoi est-il important de mesurer cela?	Quelle est la valeur connue la plus récente pour cet indicateur?	Quelle a été la tendance pour cet indicateur au cours des ans?	Commentaires/mesures prises récemment/liens avec le rapport
<p>3. Les <b>niveaux d'activité physique des Manitobains et Manitobaines</b> en déterminant le pourcentage d'entre eux qui sont physiquement actifs en le comparant aux tendances précédentes. Les données sont fournies par le Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes.</p>	<p>L'activité physique contribue grandement à la bonne santé des personnes.</p>	<p>En 2005, les niveaux d'activité physique déclarés par les Manitobaines et Manitobains étaient les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- actif : 23 %</li> <li>- modérément actif : 24 %</li> <li>- inactif : 50 %</li> </ul> <p><i>(Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes)</i></p>	<p>On constate une tendance à l'augmentation de l'activité physique. Les taux déclarés en 1994 étaient les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- actif : 19 %</li> <li>- modérément actif : 24 %</li> <li>- inactif : 51 %</li> </ul>	<p>Les données sur l'activité physique sont fournies par les Manitobains et Manitobaines qui répondent aux enquêtes de Statistique Canada.</p>
<p>4. <b>Le nombre de visites dans des musées et des services d'archives du Manitoba</b> en utilisant le nombre annuel total, exprimé en visites-personnes, des visites effectuées au Musée du Manitoba, dans des musées à thème particulier ainsi qu'aux Archives du Manitoba.</p>	<p>Les ressources patrimoniales du Manitoba valent la peine qu'on les conserve et qu'on les mette en partage en raison de leur contribution à l'infrastructure et à la qualité de vie des collectivités.</p>	<p>En 2004-2005, on a compté 622 147 visites-personnes au Musée du Manitoba, aux Archives du Manitoba et dans les musées à thème particulier de la province.</p>	<p>Le ministère compile actuellement des données pour déterminer les tendances qui risquent de se manifester au cours du temps.</p>	<p>Le ministère utilise une série d'indicateurs substitutifs comme les taux de visite, les taux de désignation de sites du patrimoine et le recours aux programmes de financement du patrimoine.</p>

Qu'est mesuré et comment ?	Pourquoi est-il important de mesurer cela?	Quelle est la valeur connue la plus récente pour cet indicateur?	Quelle a été la tendance pour cet indicateur au cours des ans?	Commentaires/mesures prises récemment/liens avec le rapport
<p><b>5. L'accès du public aux services de bibliothèques et l'utilisation qu'il fait de ces services</b>, en utilisant les données sur la circulation recueillies par les Services de bibliothèques publiques.</p>	<p>L'une des principales priorités est l'amélioration et le développement de l'accès public aux services de librairies et aux renseignements détenus par le gouvernement. Puisque l'accès aux services de librairie est un déterminant essentiel de l'utilisation des librairies, on utilise deux indicateurs : 1) le pourcentage de la population manitobaine qui a accès à des services de librairie; 2) le nombre d'articles en circulation une année donnée.</p>	<p>En 2005, 85 % des Manitobains et Manitobains avaient accès à des services de librairies. En 2004, 8,27 millions d'articles ont circulé dans le réseau des bibliothèques du Manitoba.</p>	<p>Entre 2000 et 2004, l'accès aux services de librairies se situait à 84 %. Le nombre d'articles en circulation a diminué de 1 % entre 2000 et 2004, conséquence de la fermeture temporaire de la Bibliothèque publique de Winnipeg. Cette diminution a été compensée par une augmentation de l'utilisation des services par l'intermédiaire d'Internet public, ce que ne traduisent pas les statistiques sur la circulation. Depuis, les Services de bibliothèques publiques ont mis en œuvre un comptage des visiteurs et des réservations sur Internet pour traduire de façon plus juste le niveau d'utilisation.</p>	<p>L'implantation des nouvelles technologies dans la société a modifié le travail de recherche. Alors qu'autrefois une visite à la bibliothèque s'imposait, on peut aujourd'hui, de plus en plus, effectuer ses recherches chez soi grâce à Internet. Cependant, les bibliothèques demeurent indispensables pour faire en sorte que toutes les personnes, y compris celles qui n'ont pas accès à Internet haute vitesse, puissent accéder sans délai à des ressources d'information, que ce soit sur Internet ou sous une autre forme.</p>